POLITIQUE.

SUR L'AVENIR DE LA RUSSIE ET DE L'EUROPE.

(4e et dernier article.)

Dans notre premier article, nous croyons avoir montré comment le genre d'existence que s'est donné la Russie, l'essence même de sa vie sociale ne lui permettait de s'arrêter nulle part, de se contenter de ce qu'elle possédait déjà, et obligeait son gouvernement avec la force, pour ainsi dire de la fatalité, après chaque acquisition consommée, à tramer immédiatement des empiétemens ultérieurs et à se lancer dans de nouvelles entreprises. Cela posé, l'objet de notre article suivant a été de dévoiler, autant que possible, et dans leur plus grand développement, les projets divers de cette puissance sur l'Orient. Le troisième article enfin avait pour objet de démêler sa politique et ses vues, relativement à l'Europe occidentale.

Mais notre tâche n'est pas terminée : une dernière obligation semble nous être imposée. La plupart de nos lecteurs, s'ils ont eu la patience de parcourir notre travail, nous adressent probablement dans leurs pensées les paroles suivantes : « Ce n'est pas tout que de prophétiser des maux, « l'on doit encore en indiquer le remède. Que faut-il donc « faire pour éviter les malheurs dont vous croyez l'Europe « et sa civilisation menacée ? Comment s'y prendre pour « arrêter cette terrible Russie dans sa course progressive ? « comment délivrer, une bonne fois, les nations de ce cau- « chemar qui les tient dans des alarmes continuelles, et leur « ôte jusqu'à l'espoir de respirer jamais avec pleine sécu- « rité, et de jouir à l'aise et en réalité des bienfaits d'une « paix véritable ?

Nous ne nierons pas que l'engagement de répondre à ces questions se trouve en toutes lettres au commencement de notre premier article. Cependant, après plus mûre réflexion, nous craignons de l'avoir pris imprudemment et sans avoir bien considéré s'il était de notre compétence d'y satisfaire convenablement. Lorsque les habitans d'une côte dangereuse ont fait connaître les écueils, les rochers à fleur d'eau, les courans dangereux; lorsqu'ils ont averti de l'approche d'une tempête équinoxiale, ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux; c'est alors aux équipages des vaisseaux menacés, et surtout à leurs capitaines, à se tirer aussi bien qu'ils peuvent des mauvaises passes où ils se sont engagés.

Voilà notre cas. En dénonçant les projets, les buts prochains et éloignés de la Russie, la marche évidente de sa politique, en criant comme une sentinelle zélée de toutes nos forces à l'Europe entière, sans exception, *Garde à vous!* nous croyons avoir rempli notre mission.

Pour ce qui est des résolutions à prendre, des remèdes héroïques, des mesures de salut à employer, afin de conjurer les dangers imminens et les orages éloignés, c'est aux gouvernemens intéressés d'y aviser.

Personne, s'ils ne savent prendre conseil d'eux-mêmes, ne peut leur enseigner par principes la marche pratique qu'ils ont à suivre; personne n'est en possession des informations et ne connaît les moyens dont ils disposent. Prétendre donc leur souffler leur rôle, c'est s'exposer à faire un travail incomplet et inutile qui ne peut contenir que des généralités, toujours faciles à critiquer et à rejeter.

Néanmoins, tout en protestant de notre insuffisance obligée à remplir, comme nous le voudrions, un engagement pris peut-être trop légèrement, il ne sera pas dit que nous ne l'ayons pas tenu. Nous allons nous en acquitter le mieux qu'il nous sera possible, sans détours, avec clarté, sincérité, et d'après notre conviction la plus consciencieuse.

Nous l'avons déjà dit, il y a beaucoup de magie noire et

de tours de passe-passe dans la puissance et dans les succès de la Russie. De même que la prospérité de l'empire fut jadis représentée par des villes peintes et des populations rassemblées à la hâte sur le chemin que parcourait Catherine II avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, qui furent trompés comme elle par ces décorations; de même aussi la puissance russe n'est, en grande partie qu'une fantasmagorie, une illusion d'optique, qui produit sur les spectateurs effrayés l'effet complet de la réalité.

On se rappelle ces géants des contes de fées qui, accompagnés de monstres terribles, tiennent enchaînées dans leur pouvoir, des beautés innocentes. Ils répandent la terreur au loin; chacun tremble de les approcher, d'encourir leur courroux. Et pourtant il suffit d'un cœur pur et intrépide pour les combattre et les vaincre. Aussitôt que la lance d'un preux les a touchés, le charme est détruit, les visions disparaissent, le géant et les monstres sont terrassés.

Il en serait à peu près de même de la Russie. Pour la combattre, il faut à ceux qui en comprendront la nécessité, comme au chevalier dont nous venons de parler, avant tout, des sentimens assez haut placés pour planer au dessus de fausses apparences, des intentions pures et une volonté positive et décidée.

A la vérité, le premier instrument indispensable pour agir, la diplomatie européenne d'à présent, n'est guère faite pour inspirer le courage et l'assurance qui doivent précéder l'action. Car, on doit l'avouer, elle est bien déchue de ce qu'elle était aux 16[e] et 17[e] siècles sous Henri IV et Élisabeth d'Angleterre, sous Louis XIII et Gustave-Adolphe, ou bien sous Louis XIV et Guillaume III; ou même plus tard, du temps de lord Chattam et du duc de Choiseul. Quelle différence entre l'activité infatigable, l'habileté, la prévoyance, le désir continu de connaître la vérité, l'étendue de vues qui distinguaient les ministres de ces temps-là, et la marche pesante, étroite, endormie, sans vie, sans avenir, des cabinets actuels! un excepté, qui, pour le malheur des

autres, semble avoir à lui seul hérité du savoir-faire de nos devanciers, qui seul le met en pratique, et cherche même à s'y perfectionner par l'exercice et l'expérience, par des essais nouveaux et continuels dont l'issue trompe rarement son attente.

Nous demanderions donc, en premier lieu, qu'à son exemple et dans des temps difficiles et féconds en bouleversemens, les cabinets de l'Occident voulussent se régénérer en habileté à l'ancienne école des Richelieu, des Mazarin, des Marlborough, des Chattam, qu'ils cherchassent à s'approprier leur manière d'embrasser et de conduire les affaires de l'extérieur, qu'ils s'étudiassent à comprendre leurs traditions et à les appliquer aux circonstances actuelles. Ils sentiraient alors que, comme la Russie seule est agissante et en progrès partout, il faut également l'être pour ne pas se laisser dépasser et déborder sur tous les points. Que si l'on veut lui faire tête, il faut nécessairement élever système contre système, tendance contre tendance; détruire ce qu'elle construit, rebâtir ce qu'elle vient d'abattre, préserver ce qu'elle veut démolir. Il n'y a qu'une opposition habile, active, renaissante à chaque pas, qui puisse arrêter sa marche victorieuse et préparer les voies à un conflit inévitable, de manière à en rendre les résultats satisfaisans et certains.

Mais ce n'est pas tout dans une entreprise de cette portée, que d'avoir à sa disposition l'habileté diplomatique la plus consommée, et des moyens matériels que nous savons être plus que suffisans aux besoins de l'époque; il faut encore une force motrice qui donne à ces grands moyens inertes jusqu'à présent la vie et l'impulsion nécessaires; une force motrice proportionnée au but qu'on se proposerait, égale à celle qui imprime un mouvement si puissant à l'adversaire, auquel, pour l'arrêter quelque part, l'on se verrait obligé de jeter le gant.

Or, cette force motrice indispensable, pourrait-elle jamais prendre sa source dans le seul intérêt et dans ses

calculs? Nous ne le pensons pas : l'intérêt nu et isolé n'a jamais entrepris rien de grand ; ses calculs se perdent toujours dans des combinaisons trop du moment et trop terre à terre pour s'étendre au loin ; l'intérêt, sans aucun autre appui, ne peut se soutenir au delà d'une certaine hauteur; il retombe toujours sur lui-même. Pour prendre un essor plus élevé, il a besoin d'être soutenu par des sentimens, par la force des opinions, par un grand motif qui l'ennoblisse, par une passion quelconque. On ne peut s'en passer dans la crise politique dont nous signalons les dangers ; sans quoi toute balance entre les pouvoirs destinés à lutter ensemble serait détruite. Il n'y a que des passions égales en intensité, et contraires quant au but, qui puissent se défier et se combattre avec des chances égales. Ainsi, pour que la Russie trouve un adversaire capable de lui imposer, il faudrait qu'il fût passionné pour la justice comme elle l'est pour le lucre, pour la domination et l'arbitraire; qu'il fût enflammé de l'amour du bien et de la liberté, dans la proportion de l'envie déréglée qu'elle a de les détruire.

1° A côté d'une grande énergie et d'une grande habileté, il faudrait autant de loyauté et de grandeur d'ame dans la nouvelle diplomatie, que la Russie en met peu dans la sienne. 2° Pour tout dire, il faudrait trouver quelque part les sentimens et les grandes qualités qui inspirèrent dans son temps à Henri IV le dessein de combattre la maison d'Autriche en Allemagne, et de rendre l'indépendance aux nations qu'alors elle opprimait.

C'est exiger l'impossible, nous dira-t-on ; c'est donner gain de cause à la Russie; car comment réunir toutes ces conditions? et pourtant toutes ces conditions n'ont pour objet que de faire naître dans les gouvernemens de l'Occident une volonté forte, puissante et décidée, sans laquelle, en effet, toute possibilité, tout espoir serait perdu de faire disparaître les fantômes dont la Russie s'entoure et d'arrêter à jamais ses empiétemens.

La faiblesse réelle de la Russie, malgré les apparences de puissance démesurée dont elle se couvre, se trouve surtout dans les élémens qui ne lui appartiennent pas en propre, mais qu'elle a engloutis depuis un siècle, ou qu'elle tient à sa disposition et sous son influence directe. Son pouvoir et son influence ne sont partout fondés que sur la violence et sur la force. Dans les pays qu'elle a conquis, qu'elle domine ou qui la bordent, la terreur seule comprime et paralyse le ressort irrésistible des sentimens les plus forts et des intérêts les plus puissans. Faites agir ce ressort, donnez cours à la vérité, et vous aurez vaincu les apparences.

Examinons les pays qui composent, à l'ouest et au sud, la lisière la plus avancée de l'empire. L'on y voit d'abord la Finlande qui soupire après le moment de se délivrer de son joug. Les vœux des Finlandais, comme on peut facilement le deviner, sont tournés vers la Suède; c'est là que d'antiques liens, des souvenirs de gloire, de liberté, d'importance, et les besoins de leur position géographique, les ramènent sans cesse. On les verrait à la première occasion, par une levée de boucliers semblable à celle de la Pologne, reconquérir leurs droits et jeter l'alarme jusqu'aux portes de l'une des capitales de l'empire. Vient ensuite, plus à l'occident, l'ennemi le plus dangereux de son oppresseur, la Pologne, qui, depuis Polangen jusqu'à Odessa, serait debout au premier signal, plus indignée, plus impétueuse, plus avide de dévoûment encore et de sacrifices, qu'elle ne le fut lors de la dernière révolution. Ce vaste pays, moitié province, moitié état séparé de fait, loin de se laisser façonner au joug, sent augmenter ses forces par la compression, et n'attend que le jour tant désiré où il lui sera permis de faire entendre une explosion nouvelle.

Après la Pologne, commence, au midi et à l'orient, la suite des provinces habitées, pour la plupart, par des Mahométans sujets de la Russie; Tartares de diverses races, nations du Caucase et d'au delà; populations nom-

breuses et guerrières, obligées de ronger leur frein, qui ont soif de se venger, d'être indépendantes, et qui, dans leurs prières au prophète, lui demandent tous les jours de hâter le moment où elles pourront employer leur courage contre l'oppresseur commun.

Voyez sur cette immense étendue de pays fort divers, quelle masse de forces et de moyens se trouve répartie ! combien elle augmente en apparence la puissance démesurée de la Russie, mais en réalité combien elle l'affaiblit ! au point que, dans telles suppositions données, cette seule masse réunie pourrait suffire à l'accabler. N'allez pas cependant en conclure que, puisque la conquête des nations indépendantes affaiblit, à notre sens, la Russie, il faille lui laisser la possession de celles qu'elle opprime déjà, et lui permettre d'en augmenter le nombre indéfiniment. Le monde menacé jadis par les Romains raisonna tout aussi faussement, et ce paradoxe fut reproduit à l'égard de chacun des conquérans qui désolèrent la terre par ceux qui n'eurent pas le cœur de les arrêter. Mais il faut se rappeler que les apparences, tant qu'elles ne sont pas détruites, produisent l'effet complet de ce qui serait réel et vrai, et qu'au bout d'un certain laps de temps, et par l'action des siècles, elles se changent même en réalités.

Quoi qu'il en soit, la ligne plus intérieure des possessions de l'empire, qui ne sont pas encore la véritable Russie, présente également des élémens de trouble et de faiblesse. Dans la Courlande, la Livonie et l'Estonie, il y a deux nations ; les propriétaires qui sont allemands descendans des chevaliers teutoniques et porte-glaives conquérans du pays, et les agriculteurs, anciens possesseurs du sol dont la race humiliée, maltraitée et avilie par une langue particulière, se rappelle encore ses anciens droits, ne pense pas les avoir perdus, hait ses maîtres qui les en ont dépossédés et avec lesquels elle ne se mêle jamais. Ces paysans, la grande population du pays, ignorans, et aigris, malgré les concessions qui leur ont été faites sous le règne d'A-

lexandre, sont avides du mot d'émancipation de quelque part qu'il leur vienne, et toujours disposés à s'insurger, pourvu que ce soit contre ses maîtres. Ces dispositions fâcheuses pour la Russie, sont plus visibles en Courlande qu'autre part, à cause du voisinage et des anciennes liaisons de ce duché avec la Pologne.

Nous ferons observer que tous les pays que nous venons d'énumérer touchent plus ou moins soit à la Baltique, soit à la mer Noire, qu'ils sont tous parfaitement situés pour recevoir les secours qu'on voudrait leur donner et pour être l'objet d'expéditions maritimes, qui atteindraient immédiatement et directement le grand empire dans des points qu'il regarde déjà comme ses foyers.

Mais en poussant l'examen de sa structure et de sa composition jusqu'aux pays moscovites, ou russes proprement dits, nous trouverons là encore des germes de faiblesse et de conflagration qui fermentent sourdement dans la petite Russie et dans le pays du Don. Nous serons surtout frappés d'une plaie générale et terrible qui couvre tout l'intérieur de l'empire; danger imminent, incessamment suspendu comme à un cheveu: c'est l'esclavage des paysans et leur émancipation subite et forcée. Cette catastrophe, si elle est jamais provoquée, ou bien si elle éclate d'elle-même par la puissance des événemens, exposera à coup sûr l'empire à de terribles convulsions. L'on peut en juger par les premiers succès de Pougatscheff dont il ne sut pas profiter, et par les dévastations et les cruautés qu'il exerça pendant la courte durée de son pouvoir.

Nous avons encore à mentionner une autre plaie invétérée de la Russie, qui contribue aussi, d'une part, à augmenter les apparences de sa force, et de l'autre à faciliter les moyens de les faire disparaître.

C'est la corruption générale en Russie de tout ce qui sert l'état. Nous avons eu déjà l'occasion de remarquer, combien l'immoralité systématique des employés de tout grade aidait à exciter l'ambition hautaine et entreprenante

de ce gouvernement; mais cette même immoralité est aussi une des causes des désastres qu'éprouvent les Russes dès qu'on les aborde avec énergie et résolution.

Souvent une armée russe n'a des succès qu'à force d'audace, et seulement lorsqu'elle combat contre un ennemi effrayé ou désorganisé; car l'administration des vivres, des fourrages, les ambulances, les charrois de l'armée, ordinairement dans un état déplorable, et pour ainsi dire en alliance avec l'ennemi, font manquer les opérations les mieux combinées, et placent les armées dans des positions qui seraient désespérées, s'il y avait seulement quelqu'un qui sût et voulût en profiter.

D'ailleurs, dans les troupes russes, par mille raisons, qui sont les corollaires de ce que nous venons de dire, la mortalité est toujours effrayante, sans que même l'ennemi s'en mêle. Il n'y a qu'un gouvernement qui ne compte pour rien la vie des hommes, qui puisse supporter, sans se déconcerter et avec indifférence, les pertes que chaque expédition, chaque campagne, fait éprouver au complet de l'armée.

Mais, sans nous arrêter davantage aux circonstances intérieures, qui sont des causes de faiblesse pour l'empire de Russie, et qui lui deviendront funestes, s'il rencontre quelque part une opposition énergique, examinons maintenant sa situation au dehors relativement à la plupart de ses voisins.

Croit-on que la nation suédoise ait oublié ses pertes; qu'elle n'ait plus le sentiment de sa position; qu'elle ne s'indigne plus en se rappelant comment la Finlande lui fut arrachée; qu'elle ne désire plus de recouvrer ce pays si fidèle, si attaché, qui lui tend les bras, qui lui est indispensable pour sa défense, son commerce, ses approvisionnemens journaliers, dont les côtes sont en vue de Stockholm et dont les îles entourent son port?

Nous demanderons de la même manière, si la Turquie et la Perse se plaisent au joug honteux qui leur est imposé; si le shah et le sultan ne regrettent plus leur indépen-

dance et leurs provinces; et si ce dernier n'aspire pas à la gloire de reprendre son rang d'affranchi parmi les souverains de l'Europe(1)?

(1) En parlant des voisins de la Russie, nous avons omis la Prusse, qui semble faire seule exception à leurs dispositions unanimes.

La Prusse qu'on avait jadis voulu renforcer dans l'espoir qu'elle remplacerait la Pologne comme boulevard de l'Europe, est devenue au contraire le fidèle satellite de la Russie, et sert à augmenter ses forces, à protéger ses desseins.

L'étrange composition des possessions prussiennes oblige cet état à suivre une politique inquiète et suspecte, dont il est impossible de comprendre la direction, et qui souvent puise ses décisions dans des considérations secondaires et momentanées.

La Prusse a besoin de se consolider, de s'arrondir, de rendre plus compacte sa monarchie disjointe et éparpillée. Pour qu'elle devienne puissance bien établie et du premier ordre, objet de tous ses efforts, il faut encore beaucoup de changemens en Europe. Or, la Prusse ne peut les espérer pour le moment, qu'en s'attachant à la seule puissance qui soit aujourd'hui agissante en progrès, et de laquelle seule, par conséquent, on puisse espérer des profits. La Russie lui montre probablement en perspective des arrangemens en Allemagne, auxquels la grande mesure de douanes prélude déjà. Néanmoins, l'opinion publique en Prusse et en Allemagne est trop sage, trop clairvoyante pour pouvoir être, à la longue, anti-européenne et pour ne pas éclairer le gouvernement prussien lui-même, sur les véritables desseins de la Russie, dont il souffrirait un jour tout autant que ses autres voisins.

Cette union ne peut donc être considérée comme durable et solide: en tout cas, elle ne serait nullement formidable en comparaison de celle que tant de motifs irrésistibles doivent faire surgir sur toute la surface de l'Europe, et en vue de tous les points faibles que lui offrirait la monarchie prussienne, si elle s'obstinait alors à se sacrifier pour défendre l'ennemi commun.

En attendant, l'on ne saurait ne pas être surpris de l'indifférence, au moins apparente, du cabinet de Vienne, relativement à l'union particulière et plus intime qui existe entre la Russie et la Prusse, et à la prépondérance marquée que cette dernière acquiert journellement dans la Confédération Germanique.

Croit-on enfin que l'Autriche elle-même ne soit pas profondément blessée des allures et du ton que prend le gouvernement russe? qu'elle ne soit pas fatiguée de ses exigences, qu'elle ne soit pas alarmée au plus haut degré et de l'extension des frontières du grand empire, et des progrès évidens de la propagande slavo-schismatique ?

Est-il possible de refuser au cabinet de Vienne le sentiment de sa propre dignité et de sa propre conservation, au point de croire qu'il ne veuille pas secouer de ses épaules le poids d'un voisin aussi incommode ; et qu'il ne verrait pas avec joie, avec exultation, la Russie réduite aux limites qu'elle avait lors de l'existence d'un véritable équilibre en Europe, et redescendue au niveau des puissances qu'elle domine aujourd'hui ?

D'où vient donc que tous ces états, malgré leur humiliation, leurs craintes, leurs besoins; que tous ces pays divers, ces populations frémissantes sous un joug barbare, baissent la tête à l'unisson, et semblent réunis pour accompagner avec soumission le char du vainqueur, qui continue sa course, de succès en succès, au milieu des larmes dévorées et des secrètes imprécations de la foule qui l'entoure? D'où vient qu'aucun d'entre eux n'ose lever la tête, se plaindre, se détacher du cortége, ni tenter de se délivrer de cet état de contrainte et de souffrance insupportables? C'est que toute possibilité de confiance politique a été détruite; aucun de ces états, aucun de ces pays n'a de confiance, pas plus en lui-même que dans d'autres, fussent-ils les plus puissans. Tel est le déplorable résultat de la politique européenne, dont la réforme serait si désirable. Elle a forcé les anciens opposans de la Russie à se rendre à discrétion un à un, à se jeter dans les bras de l'ennemi, qui, depuis un siècle, travaillait à leur perte. Abandonné chacun à son tour par ceux qui devaient les défendre, ils ont été réduits à devenir d'abord les alliés, puis les vassaux, puis les sujets du grand empire, qui, sous ces différentes dénominations, entraîne successivement dans son

orbite les divers pays qui se trouvent à sa portée. Si vous voulez les sauver, hâtez-vous de les rendre, pendant qu'il en est temps encore, à l'expression de leurs véritables sentimens, de leurs besoins les plus pressans; écoutez leurs vœux secrets; assurez-vous de ce qu'ils souffrent, de ce qu'ils sont en réalité; vous les verrez bientôt retrouver leur assiette et leurs ressources.

Il s'agit, par une marche différente de celle que l'on a suivie jusqu'à présent, de dissiper les fausses apparences des méfiances décourageantes, de faire cesser l'ignorance presque complète de l'état réel des choses, et de rendre à la vérité son éclat et sa force.

Nous ne saurions assez le répéter, la faiblesse de la Russie et la certitude du succès de toute entreprise dirigée contre elle, se trouvent renfermées dans le besoin général de la réprimer; dans l'intérêt général de tous, sans exception, de se libérer de sa domination, de recouvrer les provinces, les droits qu'elle a usurpés, le bonheur qu'elle a anéanti; d'obtenir la paix et la sécurité qu'elle a rendues impossibles.

Lors de la campagne de l'année 1812, la situation des choses était absolument différente. Enivré de l'obéissance des rois et des armées étrangères qu'il traînait à sa suite, Napoléon repoussa la Suède et la Turquie, n'agit pas franchement envers les Polonais, fit douter de son intention de rétablir leur patrie; c'était alors lui qui était l'ennemi de la tranquillité, du bonheur, des libertés de l'Europe entière; aucune sympathie générale ne le soutenait : voilà pourquoi il n'a pas réussi, et pourquoi il est tombé ensuite du faîte de sa puissance. Mais aujourd'hui, nous le demandons, quel est le peuple qui n'a pas intérêt à voir la Russie refoulée dans ses propres frontières? Qui ne s'en réjouirait? Qui serait assez ennemi de lui-même et des autres, pour ne pas le désirer?

Cependant, pour que ce mouvement général des esprits vers le recouvrement des biens perdus, ce réveil des gouvernemens et des peuples, livrés, par leur position, à l'in-

fluence morbifique du cabinet et du sceptre russe puisse s'opérer, il faut d'abord que les gouvernemens, qui n'ont pas à redouter ses attentats directs, les seuls opposans avoués qu'il puisse encore rencontrer, les deux défenseurs nés des libertés de l'Europe, sachent inspirer partout une pleine et entière confiance. Il faut qu'on puisse croire à la sainteté de leurs intentions, à l'énergie de leurs décisions, à leur volonté positive de ne plus souffrir d'injustice, d'oppression, d'empiétemens, de violation des traités; à la volonté de soutenir, avec persévérance et vigueur, les intérêts et les vœux de ceux qui se trouvent maintenant enveloppés dans les vastes replis du grand serpent, ou fascinés par son regard.

La France et l'Angleterre sont aujourd'hui les seules puissances qui aient leurs mouvemens entièrement libres, qui puissent agir sans crainte, quoiqu'elles ne soient pas sans reproche; c'est vers elles, toujours et nécessairement que se sont reportées nos pensées. Il n'existe pas autre part sur la terre d'autorité établie et puissante, à laquelle les amis de l'humanité puissent adresser leurs inquiétudes, leurs vœux, leurs espérances. Cependant, qu'ont fait jusqu'à présent ces deux puissances pour mériter et remplir leur haute vocation? qui a éprouvé leur appui? qui ont-elles sauvé? que peuvent attendre d'elles, ceux qui respirent encore sous le couteau, qui ne sont pas encore entièrement anéantis ou subjugués? Leur politique, faible, incertaine, vacillante, en cédant toujours, a détruit les derniers restes d'une confiance qui s'offrait à eux, et qu'elles auraient dû accueillir et choyer avec une prévoyante sollicitude. Est-il donc étonnant que les pays sur la brèche aient faibli, que personne aujourd'hui n'ose lever la tête, que toute confiance soit détruite? N'est-il pas urgent de la faire renaître, et de modifier une politique qui a produit d'aussi déplorables résultats?

Que la France et l'Angleterre y prennent garde; qu'elles ne se croient pas à l'abri des maux qui leur semblent au-

jourd'hui si éloignés et dont leur égoïsme ne s'émeut pas, parce qu'ils ne pèsent que sur d'autres. Pour éviter les dangers, ne doit-on pas aller à leur rencontre, pendant qu'ils sont encore éloignés (1)? Bien souvent il n'est plus temps de les combattre quand on les laisse s'approcher.

Sans doute l'union qui existe jusqu'à présent entre la France et l'Angleterre est pour ces deux états une grande source de sécurité; mais encore, pour être efficace, il faut que cette union ne se borne pas à être passive, il faut qu'elle se montre en action par un concert intime de démarches, de langages et de principes communs et hautement avoués. Il ne suffirait pas que l'un des deux alliés gardât sa neutralité lorsque l'autre serait attaqué; ils doivent faire cause commune, envers et contre tous, même dans les questions qui semblent n'intéresser que l'un d'eux, et même dans celles que l'on croyait jadis un sujet de rivalité irréconciliable. Sans une telle union, point de salut. Si l'Angleterre, rebutée par la France dans la question, par exemple, de l'Orient ou des Indes, se renferme à son tour dans sa stricte neutralité insulaire, nous pourrions voir les Russes une troisième fois à Paris. Ce ne serait pas, à coup sûr, pour y soigner les intérêts de l'Angleterre; ce serait, entre autres choses, pour employer la marine française à ses fins, et probablement pour renouveler le système continental, qui déjà se fait sentir dans tous les pays soumis à la sainte-alliance.

Nous le savons, de précieuses occasions sont échappées sans qu'on en ait profité; le mal a fait des progrès effrayans; il en fait tous les jours: la difficulté de les combattre s'accroît dans la même progression. Cependant, les élémens de la faiblesse russe restent toujours les mêmes, et pour les cabinets de l'Occident, il y a toujours la même

(1) ..... For'age and run
To meet displeasure farther from the door
And graple with it, 'ere it comes so nigh.
SHAKSPEARE, *King John*.

possibilité de devenir actifs, avisés, fermes, énergiques ; de connaître au lieu d'ignorer, de se mettre au fait du véritable état des choses, de préparer les voies, de toucher sans crainte aux fantômes effrayans de la grandeur russe; afin de les faire disparaître en leur opposant la vérité, le bon droit soutenu par la puissance invincible des intérêts, des vœux et des besoins de tous.

Et si jamais la lutte commence, faites-la générale, faites-la énergique ; mettez-y tous vos moyens. Que le résultat soit prompt, complet et final. Ne vous arrêtez pas à moitié chemin, ne perdez pas l'exemple de la dernière coalition, qui ne voulut pas laisser Napoléon maître des rives du Rhin et de l'Italie, sentant bien que de là il ne manquerait pas de recommencer ses conquêtes.

Que la Russie rentre dans ses anciennes limites, et soit enfin forcée de s'occuper d'améliorations intérieures et du peuple nombreux répandu sur l'étendue du pays déjà trop grande, dont le bonheur véritable n'est point entré jusqu'à présent dans la pensée de son gouvernement.

Que la Suède, la Pologne, l'empire Ottoman reprennent leur existence; si vous ne pensez, par exemple, qu'à sauver ce dernier état, ce sera bientôt à recommencer : vous aurez versé du sang et dépensé vos trésors en pure perte.

La Pologne doit nécessairement prendre part au combat pour que le succès en soit assuré et le combat terminé; il faut que la Pologne reste indépendante, pour que l'Allemagne et la Turquie existent avec sécurité, pour que l'Europe entière puisse enfin désarmer tout de bon, et se livrer avec un entier abandon aux jouissances, aux bienfaits d'une paix désormais véritable, autant du moins qu'elle est possible parmi les hommes, parce qu'elle serait fondée sur les bases essentielles et indispensables, sur la justice rendue à tous, sur l'indépendance et le bonheur des nations.

Cependant, si l'expérience des temps passés n'est pas écoutée par ceux qui doivent la méditer sans cesse, s'ils ne

sont pas frappés par la vue des événemens qui se pressent sous nos yeux, si les états constitutionnels se laissent aller à une indolente insouciance; si la crainte de nouveaux bouleversemens, les embarras des réformes, ne cessent de les paralyser au dehors, et si la terreur de la démagogie fait partout taire la voix de la saine politique; si la fureur des économies, la passion de la paix *quand même*, et l'esprit purement mercantile et industriel domine les nations les plus éclairées; si, d'un autre côté, entre tous les états, la Russie seule agit, avance, si elle a seule le privilége de choisir son moment et d'atteindre à chaque fois son but, qui, aussitôt qu'il devient un fait accompli, est accepté par l'Europe et sert de degré pour avancer; si, en un mot, rien ne change dans la politique actuelle; si tout continue d'aller du même train, qu'arrivera-t-il enfin? et quel est le sort qui attend l'Europe? Il n'est pas donné à l'esprit humain de le prévoir avec précision. Gibbon, en finissant son immortel ouvrage, se pose la question suivante : « Est-ce que l'Europe peut encore être exposée à une invasion des barbares, pareille à celle que le Nord a vomie « jadis sur l'empire romain? » A cela, il répond que la chose est maintenant impossible, et nous sommes entièrement de son avis.

Mais nous ajouterons que, quoique l'Europe n'ait pas à redouter une invasion de barbares, comme aux quatrième et cinquième siècles, il n'est pas impossible qu'elle soit un jour menacée d'une invasion semi-barbare, qui ne sera pas moins funeste et moins désastreuse. Les mêmes choses se répètent dans le monde sous des formes, sous des dénominations différentes.

L'invasion dont l'Europe pourrait encore être menacée, viendrait également des peuples du Nord, race plus dure et plus forte que celle du Midi. La plupart des masses qui la composeraient, auraient toute l'impétuosité, l'avidité, les préjugés et l'obéissance aveugle, qui rendent les barbares des machines si effrayantes et des instrumens si puis-

sans. Mais ces masses ardentes, aveugles, dociles, seraient organisées, armées, conduites avec une connaissance parfaite de l'art de la guerre; elles seraient accompagnées de tout ce que la civilisation et les sciences ont donné à l'homme de moyen de destruction; elles seraient dirigées par une autorité absolue, ayant à sa disposition les ressources et les séductions, que fournit une intelligence supérieure et cultivée, quoique, au fond et dans ses fins, elle soit profondément barbare; de sorte que la civilisation la plus avancée sans morale et la barbarie brute se donneraient la main, et réuniraient leurs avantages d'action et leurs moyens opposés, pour prêter à la nouvelle invasion une force inconnue jusqu'à présent, et rendre ses succès plus funestes et plus assurés.

Si cette triste prévision, qui ne semble aujourd'hui qu'un rêve pénible se réalisait, nous verrions des bataillons russes, turcs, valaques, serbes, slaves de toutes les espèces, se soutenir réciproquement; des princes, des guerriers persans, curdes, tartares, circassiens, rivaliser de prouesse avec les Cosaques du Don et du Dniéper; les flottes du Nord, de l'Orient et du Midi, se réunir pour combattre la dominatrice des mers, comme elles auraient pu l'essayer si Paul Ier avait vécu.

L'on a bien vu Napoléon faire marcher sous ses drapeaux presque tous les potentats, tous les peuples de l'Europe. Un Napoléon, et c'est même beaucoup trop, assis sur le trône impérial de Russie, peut opérer de bien plus grandes merveilles. De même qu'Attila avait pour lieutenans les puissans souverains des Gépides et des Ostrogoths, et beaucoup d'autres princes censés indépendans, nous apprendrions que d'augustes couronnes, des rois titrés, paradent dans les rangs de l'autocrate du Nord, qui peut à bon droit se considérer héritier et successeur légitime du fameux roi des Huns, puisque déjà il possède la plus grande partie de ses états.

Il existe au fond du cœur humain un sentiment qui n'est

pas très généreux, mais qui est naturel et souvent excusable. Dans le malheur, sous le joug, nous voudrions faire partager nos infortunes à ceux qui auraient pu nous sauver et qui ne l'ont pas voulu. Ce sentiment est capable de conduire à mal les nations comme les individus.

S'il germait, s'il se fortifiait dans le cœur de tant de peuples souffrans, s'il leur inspirait le besoin impérieux de venger leur humiliation sur les indifférens du reste de l'Europe, et qu'un jour ils vinssent se vouer franchement et de bonne foi à leur oppresseur, pour avoir seulement la consolation de faire partager leur oppression à d'autres peuples qui jusque-là n'avaient connu que le bonheur; en vérité, il n'en faudrait pas davantage pour rendre bien probables de grands maux, de grands bouleversemens, dont la malheureuse humanité ne se relèverait peut-être que par une tardive et sanglante réaction, amenée par la force des événemens, et qui punirait un jour les coupables, ou leurs descendans, des souffrances qu'on n'aurait pas su lui épargner.

Qu'une même pensée, susceptible de grandeur, s'empare seulement de toutes ces innombrables populations de même origine, qui s'étendent depuis la mer Blanche et la Baltique jusqu'à la mer Noire et à la Caspienne d'une part, et de l'autre jusqu'à l'Adriatique; que cette pensée soit saisie et exploitée par un homme fier, habile, hardi, ayant en main le sceptre du grand empire du Nord; qu'il sache faire préférer une seule fois aux races slaves les joies de la conquête au bonheur plus réel, plus moral, mais plus difficile à obtenir, de la liberté et de l'indépendance nationales, et nos tristes et étranges visions seront bien près de prendre un corps, de se transformer en réalité effrayante.

Les années ne sont que des jours, des instans dans la vie des nations; nos craintes, nos prévisions, si on leur accorde quelque croyance, peuvent ne regarder qu'un avenir éloigné que nous ne verrons pas. Rappelons-nous toutefois

que dans notre époque, comme dans toutes celles des grandes catastrophes de l'humanité, les événemens marchent plus vite que d'ordinaire, et que le temps perd alors sa mesure. Nous pourrions donc encore de nos jours voir se vérifier le mot si remarquable de l'homme extraordinaire, dont le génie ne vit jamais plus juste dans l'avenir, que lorsque, arraché à la vie active, un pied déjà dans la tombe, il observait avec son regard d'aigle le monde, les hommes, les gouvernemens, leur tendance, sans que sa vue perçante fût alors troublée par aucun motif d'intérêt personnel. C'est lui qui, avant sa mort, a prédit que l'Europe devait nécessairement être bientôt ou *cosaque* ou *constitutionnelle*, subir le règne de la Russie, ou rétablir le règne de la justice.

LES PAYSANS EN POLOGNE.

Au nombre des malheurs qui accablent la Pologne, depuis plus d'un demi-siècle, il faut compter l'accusation élevée contre elle par plusieurs écrivains, d'avoir mérité sa destinée : c'est ainsi qu'on voulut enlever à la Pologne l'intime conviction que sa grande infortune n'était point son ouvrage. Ce reproche est principalement fondé sur l'oppression et l'esclavage dans lesquels la noblesse tenait ses paysans, au milieu d'une licence effrenée et d'une flagrante et continuelle violation des lois. On veut conclure de là, que l'humanité devait applaudir à la chute de la Pologne indépendante, et on veut ainsi justifier la violence dont les puissances voisines l'ont rendue victime.

Les derniers efforts des Polonais pour défendre leur nationalité, attestés par leur présente émigration, qui compte dans son sein des hommes sortis de toutes les classes de la société, n'ont pas encore fait taire la voix de la calomnie. Mais maintenant ce ne sont plus des écrivains salariés par

les oppresseurs de la Pologne, ce sont ses amis mêmes qui semblent se plaindre de ce que les sentimens de sympathie qu'ils avaient voués à ce pays ont été blessés, leurs espérances déçues.

Ils accusent les hommes placés, pendant l'insurrection nationale à la tête des affaires, d'avoir manqué à leur devoir et de ne pas avoir su tirer parti de la grande force nationale dont ils pouvaient disposer, en faisant à la patrie le sacrifice des intérêts privés, en donnant au paysan la propriété.

D'abord, on pourrait se demander si le peuple polonais qui a donné dernièrement tant de preuves de son dévoûment à la cause nationale, avait besoin d'un encouragement de cette nature? Le fait suivant qui eut lieu au début de la dernière guerre contre les Russes, peut servir de réponse.

Après les victoires remportées au mois de février en 1831, près de Stoczek, Dobre et Miłosna, la diète polonaise, pour récompenser l'intrépidité de l'armée, décréta le 20 du même mois, qu'une partie des biens nationaux de la valeur de dix millions de florins serait donnée, en toute propriété, aux soldats qui se trouveraient sous le drapeau national. « Donnez-nous seulement du pain, de l'eau-de-vie, des car« touches, ce qu'il nous faut pour servir notre patrie; elle « ne nous oubliera pas après que nous l'aurons délivrée de « ses ennemis; » voilà la réponse des soldats à la députation de la diète, qui était venue sur le champ de bataille pour faire publier le décret de donation.

Certes, ce qui est juste et conforme à l'intérêt national bien compris, devra être établi un jour, non comme moyen d'une régénération nationale, mais comme base de la prospérité future et de la force du pays. Ce principe n'est nullement nouveau; en Pologne, avant son partage, il y avait des citoyens éclairés qui s'étaient occupés de le répandre. Pour donner idée des obstacles qu'ils avaient à vaincre, il suffira de jeter un coup d'œil sur l'état des

paysans polonais, depuis les plus anciens temps jusqu'à nos jours.

La législation polonaise dès les temps les plus éloignés s'explique nettement en ce qui touche la propriété, et ne dit nulle part qu'un homme puisse appartenir à un autre homme. Ainsi le paysan polonais ne fut jamais esclave ; et tous les raisonnemens à cet égard des écrivains n'ont aucune base. En consultant la législation plus rapprochée de nous, on voit que les paysans étaient avec leurs seigneurs sur le même pied que les fermiers avec leurs propriétaires; là, on trouve une loi qui autorise tous les paysans à quitter le seigneur qui aurait commis une offense à la pudeur sur la personne d'une paysanne, sans que le seigneur puisse exiger la moindre redevance. Il est à regretter que les législateurs de la république polonaise n'aient pas plus clairement défini les rapports entre les différentes classes de ses habitans. C'est pourquoi le paysan polonais n'ayant aucun droit de citoyen, son sort dépendait généralement de la noblesse, en possession exclusive des terres, et qui joignait le pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif. Telle fut la situation des paysans jusqu'à l'avénement au trône de Stanislas-Auguste, dernier roi de Pologne. Plusieurs siècles écoulés dans cet état de choses, durent avoir une influence fâcheuse sur le développement intellectuel des paysans, qui ne sentaient même pas le besoin d'améliorer leur situation, et de se rendre indépendans du seigneur à l'aide de leur travail. Le paysan voyant dans son seigneur un protecteur, un père, ses ennemis étaient les siens ; sa propriété était son orgueil et son unique ambition.

Le règne de Stanislas-Auguste apporta quelques améliorations dans la position des paysans, ce roi ayant accordé, en 1767, le droit de propriété à ceux qui étaient établis dans les domaines de la couronne, à charge de payer une rente annuelle.

Stanislas-Auguste trouva des imitateurs dans plusieurs citoyens puissans, qui firent, comme lui, le sacrifice de

leur immense fortune. On trouve au premier rang le prince Stanislas Poniatowski, neveu du roi; M. Chreptowiez, chancelier du grand-duché de Lithuanie; l'abbé Brzostowski.

Nous ne pouvons citer ici tous les noms des autres citoyens de Pologne et de Lithuanie, qui se distinguèrent par ce genre de dévoûment et de sacrifices. Malheureusemeut, les résultats ne répondirent pas toujours à leurs bienfaisantes intentions.

Le même règne fit époque dans la régénération des sciences et des lettres, et fixa l'attention des Polonais sur la forme du gouvernement et les institutions du pays. Des états voisins croissant en force, non moins par leur étendue territoriale, que par leurs institutions et leur industrie, attirèrent les regards des patriotes polonais, qui, humiliés de ce qu'ils voyaient chez eux, comprirent que la vraie liberté et les droits de l'homme ont pour les plus grands ennemis l'anarchie et les priviléges des castes; ils sentirent qu'il fallait détruire ces abus, pour assurer à la Pologne un rang convenable parmi les puissances civilisées de l'Europe. Aussi les écrivains les plus distingués de l'époque s'occupèrent de cette question; ils montrèrent qu'un des premiers besoins de la Pologne était l'abolition du *liberum veto*, l'hérédité du trône, et l'amélioration du sort des paysans.

André Zamoyski, grand-chancelier de la couronne de Pologne, fut un des premiers qui voulut que la législation du pays s'occupât du sort des paysans. Parmi les lois proposées par lui à la diète de 1782, nous citerons celle qui devait garantir les paysans contre l'arbitraire des propriétaires; mais les préjugés, et probablement l'influence des cours voisines s'opposèrent à l'adoption de ce projet si salutaire.

Cette nouvelle tendance des esprits eut de prompts résultats, et les délégués envoyés à la mémorable diète de 1789, parvinrent, après quatre ans de travaux continuels, à voter, l'an 1791, la fameuse loi fondamentale, connue

sous le nom de constitution du 3 mai. Là, se trouvent, pour la première fois, des lois spéciales en faveur des paysans, et la création de tribunaux destinés à vider les contestations survenues entre les paysans et les seigneurs.

Immédiatement après ce premier pas vers l'amélioration de l'ordre social, la Russie et la Prusse prétendant apercevoir des principes de jacobinisme dans cette nouvelle constitution, envahirent la Pologne, et alors eut lieu le second partage. Poussée à l'extrémité, la nation alors se souleva sous Kosciuszko, et la noblesse garantit de nouveau aux paysans la promesse de diminuer leurs charges d'un tiers et d'assurer ainsi leur bien-être. Après des combats acharnés, la victoire se déclara contre les Polonais, et la Prusse et la Russie, auxquelles vinrent se joindre l'Autriche, se partagèrent les dépouilles de la Pologne. Ainsi furent anéantis les promesses faites aux paysans, et leur sort devint différent suivant la nature des gouvernemens sous lesquels ils vivaient.

Ainsi, en Autriche et en Prusse, ils devinrent d'abord l'objet d'une protection particulière de la part des autorités du pays. En Russie, ils furent considérés comme immeubles, et pouvaient être vendus avec le sol sur lequel ils se trouvaient.

Cet état de choses, qui dura jusqu'à la création du duché de Varsovie, en 1807, prouve suffisamment que les paysans polonais, soumis alors à la Prusse et à l'Autriche, n'étaient nullement esclaves. Néanmoins, Napoléon, dans la charte constitutionnelle octroyée à ce pays, crut devoir dire : *L'esclavage est aboli*. Quant aux autres dispositions de cet acte elles introduisaient d'importantes améliorations en consacrant :

1° L'égalité de tous devant la loi;

2° L'admission de tous les propriétaires aux élections politiques.

Enfin le Code civil français fut donné à ce pays, et dès lors, en vertu de l'article 530, tout paysan put devenir propriétaire.

En 1809, toutes ces dispositions furent étendues aux provinces qu'on avait revendiquées sur l'Autriche.

En 1815, le duché de Varsovie, à l'exception de quelques parties, étant devenu royaume de Pologne, la charte octroyée à ce pays par l'empereur Alexandre, garantit aux habitans tous les droits acquis sous le gouvernement antérieur. Bien que la nouvelle position du pays fût loin de satifaire les Polonais, dont l'unique vœu était de voir la Pologne ne former qu'un seul état indépendant, cependant elle produisit quelques avantages en éveillant l'esprit national, et quelques patriotes crurent le moment favorable pour tenter des améliorations sociales, qui devaient faire la gloire et la force de la Pologne régénérée(1). Au premier rang de ces patriotes, se trouvait Stanislas Staszyc, dont toute la vie fut consacrée au bien-être de son pays, et qui se fit successivement connaître comme écrivain distingué avant la chute de la Pologne, comme protecteur des sciences sous le gouvernement prussien, enfin comme fonctionnaire éclairé et laborieux sous les gouvernemens du duché de Varsovie et du royaume de Pologne. L'illustre Staszyc acquit de grands titres à la reconnaissance nationale. Son but principal était l'amélioration du sort des paysans : aussi ne négligea-t-il rien pour l'atteindre. Conseiller d'état du duché et du royaume, il s'empressait toujours d'appuyer les mesures tendant à propager les lumières dans cette classe, ou à adoucir sa misère.

(1) Outre les efforts individuels des seigneurs, la noblesse dans les anciennes provinces polonaises fit de nombreuses et énergiques démarches auprès du gouvernement russe, dans le but de détruire le servage des paysans. Du temps de l'empereur Alexandre, la noblesse avait encore conservé le droit de se réunir aux diétines des districts et des provinces, pour conférer sur les affaires du pays, et présenter des projets ou pétitions au trône. Les délégués des districts entamèrent ouvertement la question de l'émancipation des paysans à la diétine provinciale de Wilna, l'an 1818. Ce sujet important fut discuté avec enthousiasme et gravité, et n'eut de l'opposition que de la part de quelques égoïstes spéculateurs. La pétition demandant l'affranchissement des paysans fut votée, mais un ukase impérial arrêta son envoi à Pétersbourg, et interdit toute discussion de ce genre. (N. du R.)

Cependant le mal, enraciné depuis des siècles, ne pouvait être détruit qu'avec le temps, et par les efforts que ferait le gouvernement pour inspirer aux paysans le désir de s'éclairer, et d'apprécier les suites funestes de leur indifférence pour eux-mêmes. En effet, à cause de ces obstacles, les améliorations importantes qu'on avait opérées depuis 1789 dans la législation en faveur des paysans, n'étant pas comprises par eux, devinrent pour la plupart stériles. Loin de redoubler de zèle et d'efforts pour se mettre à même de devenir un jour propriétaires, les paysans abandonnaient les terres améliorées par les soins laborieux de leurs pères, et par leurs propres travaux, pour affermer des terrains nouveaux. Ainsi, malgré une paix prolongée, le sort des paysans dans le royaume de Pologne resta presque partout dans le même état; d'où l'on peut malheureusement conclure que lorsqu'il s'agit de réformes radicales, le meilleur moyen de faire adopter des théories salutaires qui ne sont pas provoquées par le peuple, c'est l'exemple.

Persuadé de cette vérité, Staszyc fit pour elle le sacrifice d'une fortune considérable, fruit de longues économies; et de sa propriété Hrubieszow qui, située dans le palatinat de Lublin, se composait d'une ville et de quelques villages comptant, jusqu'à cinq cents familles paysannes, il forma en 1818 une association agricole, que l'empereur Alexandre, professant alors des sentimens philantropiques, ne tarda point à protéger de son autorisation. Voici les dispositions principales qui servirent de base à cette association.

1° Tout paysan devenait propriétaire de la terre qui lui était confiée, sans autres charges que celles qui lui étaient imposées par l'association. Ces charges consistaient en contributions destinées à couvrir les frais :

a des écoles primaires qui devaient être établies dans chaque village;

b de l'entretien d'un médecin de l'association;

c d'un hôpital pour les malades et les vieillards qui, sans famille, auraient besoin de secours particuliers;

d de l'entretien des routes, des ponts, des digues, et des moulins qui appartiendraient à l'association;

e des secours qui devaient être accordés aux membres de la société pour rebâtir leurs maisons et leurs édifices incendiés.

2° Toutes les terres cultivées précédemment au profit particulier du fondateur, devinrent la propriété des familles pauvres qui s'étaient adressées à lui, et dont chacune recevait de trente à quatre-vingts arpens, à la charge :

a de payer un florin et demi par an pour un arpent, au profit de l'association;

b de construire à peu de frais, sur les terres concédées, les bâtimens qui y seraient nécessaires;

c de payer les impôts publics qui pesaient précédemment sur le fondateur, en proportion de l'étendue du terrain;

d de remplir toutes les conditions imposées aux paysans au profit de l'association.

Nul membre de l'association, possesseur d'une partie de terrain appartenant à celle-ci, ne pouvait devenir acquéreur de toute autre portion de terre.

En outre, un fonds permanent de la somme de cent mille florins polonais, fut donné par le fondateur, destiné à rester en caisse et à s'augmenter chaque année,

a des contributions provenant des terres cultivées précédemment au profit particulier du fondateur;

b des recettes générales de l'association qui se composaient de la vente des boissons et des revenus des moulins, des forêts, des pêches, etc.;

c des paiemens effectués pour amortir les prêts accordés sur le fonds dont il est question plus bas.

La création de cette caisse avait pour objet d'accorder aux membres de la société des prêts sur leurs immeubles, pour les mettre en état de se livrer aux entreprises indus-

trielles et commerciales, s'ils étaient bourgeois, et d'élever des constructions d'après un plan donné ; ce fonds devait aussi servir à l'amélioration de l'état des paysans. Ces prêts devaient être amortis dans l'espace de vingt ans, au moyen des paiemens effectués par les débiteurs, à raison de cinq et demi pour cent par an.

Les membres du conseil étaient responsables des sommes qui entraient dans la caisse et de la perte des intérêts. C'est pourquoi toute personne voulant emprunter, devait inscrire son nom sur un registre ouvert à cet effet, et le conseil était obligé, après avoir examiné si l'emprunteur offrait toutes les garanties exigées, de prendre la somme demandée sur la première entrée des fonds suivant l'ordre des inscriptions.

Dans le cas où les sommes encaissées excédaient les demandes d'emprunts, le surplus servait à faire l'acquisition de coupons de rente, jusqu'à ce que la société jugeât à propos d'acheter quelque propriété voisine, qui aussitôt était administrée comme le reste des possessions sociales.

Un président nommé par Staszyc était chargé de l'administration de la société ; après sa mort, son fils, ou à défaut de celui-ci, son frère devait lui succéder, sauf quelques cas dont il sera question plus loin ; une partie des terres de l'association fournissait au traitement de ce fonctionnaire, qui était en même temps maire de la commune. Il ne pouvait rien faire sans l'avis du conseil composé de six conseillers élus par les membres de la société ; trois de ces conseillers étaient choisis parmi les plus forts propriétaires.

En cas de prévarication ou d'incapacité de la part du président, le gouvernement le suspendait de ses fonctions et lui donnait un successeur.

A la mort du président, s'il ne laissait pas d'héritiers mâles, le gouvernement nommait un nouveau président.

Le conseil se renouvelait partiellement et périodiquement. Ses attributions et ses devoirs consistaient à veiller

à l'exécution des statuts de la société ; à diriger les mouvemens du fonds permanent ; à percevoir tous les revenus de la société ; à nommer et révoquer les fonctionnaires de la société ; à conclure tous les contrats et transactions ; à surveiller l'entretien des routes dans le territoire de la société, ainsi que les écoles et les hôpitaux; à répartir également les contributions; en un mot, tout ce qui était relatif à la conservation et à la prospérité de la société, était l'objet des délibérations du conseil, et l'exécution de ses décisions était confiée au président.

Nous n'avons donné ici qu'une idée générale de l'association de Staszyc, car nous avons dû passer sous silence plusieurs détails, n'ayant pas sous nos yeux l'acte de la société. Ce que nous avons dit suffit cependant pour faire apprécier cette institution, dont le but était d'assurer aux paysans une existence indépendante, de les instruire et d'éveiller en eux le besoin de participer aux affaires du pays en exerçant le droit d'élire les membres du conseil. L'association avait encore, dans ses attributions, le partage des terres suivant les besoins des familles et dans l'intérêt des progrès de l'agriculture ; et à l'effet d'empêcher le cumul des propriétés, ces mesures bienfaisantes devaient encore être étendues aux autres communes, autant que le permettraient les ressources matérielles.

Le vertueux auteur de cette grande et belle association, conçue avec un si noble désintéressement et une sollicitude vraiment paternelle, devait trouver sa récompense dans la prospérité et le bonheur des paysans. Mais, nous devons le dire à regret, il n'en fut pas ainsi, et Staszyc eut le chagrin de voir ses espérances trompées. Depuis 1818, époque de la fondation de la société jusqu'à sa mort, qui eut lieu en 1826, on ne trouve aucune trace d'amélioration dans le sort des paysans, malgré la continuation de la paix et quoique le temps fût favorable à l'agriculture. On ne sut tirer aucun parti du fonds permanent, et nul n'ayant eu l'idée de profiter de la faculté de l'emprunt, le

fonds passa tout entier dans les mains des bourgeois. Dans les trois premières années de la fondation de la société, un grand nombre de familles de paysans fut réduit à la misère, par suite d'ignorance et d'inconduite, et forcé de vendre, à bas prix, leurs propriétés; ces malheureux allèrent dans les communes voisines finir leur misérable existence, sur des terres qui leur avaient été confiées par des propriétaires.

Depuis l'année 1826 jusqu'à la fin de 1830, les traces du changement opéré dans le sort des paysans de la société devinrent visibles, et les jeunes gens qui avaient profité des bienfaits de l'éducation des écoles primaires, semblaient être appelés à faire les premiers pas vers les améliorations désirées. C'est, en effet, à cette époque, que l'on commence à voir quelque différence dans les mœurs des habitans, et dans la culture des terres, la commodité des bâtimens et le bien-être des paysans; néanmoins dans la dernière révolution polonaise, ils ont montré sous le rapport du patriotisme, moins d'enthousiasme et de dévoûment que la plupart des habitans de la Pologne (1).

Nous venons d'exposer les diverses tentatives, faites par la noblesse polonaise, dans le but de remédier aux vices de son organisation sociale. Nous avons eu plaisir à raconter les nobles actions d'un grand citoyen; mais notre objet principal sera rempli, si nous avons éveillé dans les publicistes qui ont consacré leur talent à la liberté et au bonheur des hommes, le désir d'étudier et d'approfondir l'histoire de la Pologne et son état social avant de porter leur jugement sur cette nation. La Pologne mérite cette justice; elle a rendu d'immenses services à la civilisation, en arrêtant pendant plusieurs siècles les hordes barbares

(1) Pour prouver que les intentions généreuses de Staszyc pouvaient se réaliser avec le temps, nous ferons observer que sans compter les intérêts du fonds permanent, les revenus fixes de la société s'élevaient à soixante-dix mille florins par an.

qui menaçaient l'Europe, en luttant sans cesse dans l'intérêt de la liberté, enfin, par son triple partage et son dernier martyre.

HISTOIRE.

LES ARMÉNIENS ÉMIGRÉS EN POLOGNE (1).

L'an 1060 de notre ère, la ville d'Ani ayant passé sous la domination étrangère, la plupart des habitans de cette ville et des environs émigrèrent en Moldavie et en Lehastan, c'est-à-dire en Pologne. Quatre ans plus tard, ils furent suivis d'un grand nombre d'habitans d'Ani, après que cette ville eût été prise et pillée par les Perses. Mais lors de la sixième prise de la même ville, en 1239, les chefs de ceux qui y étaient restés se rendirent en Tartarie, et fixèrent leur séjour, ceux-ci aux environs d'Astrachan, ceux-là près d'Achsar; tandis que d'autres, dispersés dans différentes contrées, s'arrêtèrent à Gis, à Dżug, à Sinlhfa et à Van. Comme ceux des habitans d'Ani établis à Achsar étaient l'objet des persécutions continuelles de la part des Tartares, ils s'adressèrent au chef des Génois, qui dominaient alors à Caffa en Crimée, et après avoir obtenu la permission de s'y rendre, ils s'établirent dans cette ville.

Ani ayant été détruite pour la dernière fois, quelques uns de ses habitans émigrèrent à Bassuraham, une des quinze provinces de la Grande-Arménie, ensuite en Perse, et plus tard à Astrachan. Une partie étant arrivée

(1) Nous devons cet article, qui contient un très grand nombre de faits nouveaux et curieux, à un journal de Varsovie qui l'a emprunté à une revue allemande intitulée : *Magasin de la Littérature étrangère*. (*Note du R.*)

à Trapezunt, un ordre de l'empereur grec Kir-Alexy leur assigna des logemens, ainsi que des places pour leurs églises et leurs couvens. Précédemment déjà plusieurs Arméniens s'étaient retirés dans cette ville, auxquels, plus tard on donna un évêque, leur nombre s'étant considérablement accru. L'un de ces évêques, Stéphanos, se trouvait au concile de Gis. Plusieurs Arméniens s'établirent aussi dans les villages voisins. Aussi, l'auteur du présent article, visitant ces contrées par ordre du synode, comme vicaire et missionnaire en 1817, trouva-t-il, dans la province de Pontus, différens édifices des anciens. Mais c'est en Lehastan que se réunit le plus grand nombre d'Arméniens. Ils y arrivaient de tous côtés, se rendant par mer, par la Moldavie et par le Danube, en Galicie, en Podolie, et dans les autres provinces qui composaient alors la Pologne; car la Pologne ressemblait beaucoup au pays des Arméniens, par la fertilité du terrain et par les mœurs des habitans, qui se montraient hospitaliers, pleins de bravoure et de générosité.

En 1060, la Galicie était soumise à la domination de Dimitre, prince de la Russie-Rouge. Le fils de ce prince, ayant éprouvé la bravoure des Arméniens dans leurs guerres contre les Grecs et les Perses, désirait les attirer dans ses états, et les incorporer dans ses armées, pour vaincre avec eux le roi de Pologne : il leur en fit la proposition écrite, leur promettant la liberté pendant trois ans. La même promesse fut faite aux Arméniens par le roi de Pologne Ladislas IV, dans son écrit daté de Léopol en 1641, d'où il résulte que les premiers Arméniens arrivés en Lehastan étaient ceux qui acceptèrent les propositions du prince Dimitre, et se fixèrent à Kiow, alors sa capitale. On voit encore dans cette ville une église arménienne en pierre, mais on n'y trouve pas un seul habitant de cette croyance. L'Arménie, et particulièrement la province de Schirack, était d'autant plus opprimée, que le nombre des émigrans s'augmentait davantage en Lehastan; on l'évaluait déjà

à quarante mille. Suivant une tradition, les Arméniens devinrent si puissans dans ce pays, que les Polonais en tuèrent un grand nombre pendant la guerre.

Ceux des Arméniens qui étaient arrivés les premiers, ayant été conduits à l'ennemi par le prince Dimitre, celui-ci dut la victoire à leur bravoure, et leur témoigna plus tard la plus grande considération. C'est pourquoi ils ne rentrèrent point en Arménie, mais restèrent dans l'armée. Par leurs actions d'éclat ils conquirent des titres de noblesse, et devinrent propriétaires de biens considérables, dont leurs familles sont en possession encore aujourd'hui. En Lithuanie surtout, les Arméniens mêmes gardent leurs noms, tant soit peu polonisés, comme Gregorowicz, Malhazowski, Nuridszan. Un membre de la famille de Malhazowski parvint à la plus haute dignité, et occupait le premier rang après le roi de Pologne.

Les Arméniens, émigrés en Pologne, s'occupèrent aussi du commerce, qui, concentré dans leurs mains, dut à leur activité ses plus considérables développemens. Leurs travaux firent aussi fleurir l'agriculture du pays, et telles devinrent leurs richesses, que Ladislas II, voulant un jour emprunter cent mille ducats à un marchand arménien, nommé Bernadowicz, celui-ci lui demanda en quelle monnaie devait être prêtée cette somme, en or, en argent, ou en billon. Le roi ayant répondu, par curiosité, qu'il désirait l'avoir dans toutes ces différentes monnaies, l'Arménien lui envoya une somme trois fois plus forte. Cette conduite, en montrant combien les Arméniens étaient utiles au pays, augmenta la considération du roi pour eux.

Au dire des vieillards, on trouvait encore parmi les Arméniens de Plfow (Léopol), et ceux de Trapezunt, quelques traces de leur origine d'Ani. Le vieillard Stanislawicz soutenait que la famille de Teodorowicz est en possession d'une lettre écrite à Ani. Cette lettre passa au prince Dzadurowicz; mais l'auteur de ces lignes l'a vainement cherché dans plusieurs villes de la Pologne.

En 1183, le nombre des Arméniens s'étant accru en Pologne, ils construisirent diverses églises en Lithuanie, à Léopol, à Luck, à Kamieniec, et ailleurs. Les rois leur accordèrent beaucoup de priviléges et de franchises : ainsi ils eurent leur propre chef appelé *Woyt*, leurs tribunaux particuliers, et douze juges indépendans, nés Arméniens, ainsi que quarante députés des Communes. Ils jouissaient des mêmes prérogatives dans toutes les villes. Par ordre du roi Casimir, un tribunal semblable fut établi à Kamieniec en 1344, et à Léopol en 1356. Leurs tribunaux appliquèrent long-temps les lois du roi Jean de la dynastie des Bagratides. Ces lois qui existent encore avaient été par eux traduites en latin.

Ainsi les Aniens parvenus en Pologne à une grande considération, et à d'immenses richesses, furent comptés parmi les premières familles du pays. C'est pourquoi les Arméniens, restés encore en Tartarie, étant opprimés par les Tartares, émigrèrent en grande partie en Pologne, et s'y établirent dans une plaine qui s'appelle encore *les Arméniens*. Cette émigration eut lieu après l'an 1500, ainsi que le prouvent leurs livres écrits en langue tartare, car ils avaient oublié en grande partie leur langue en Tartarie. Comme cette fois leur nombre était considérable, et qu'ils ne connaissaient aucune autre langue, il en résulta que les autres Arméniens commencèrent aussi à parler, et à écrire le tartare, de manière que cette langue devint plus tard commune à tous les Aniens. Ce fut pour eux la langue de la justice et du culte. C'est le malheur de notre nation de mépriser ce qui lui appartient, et de réserver son admiration pour les choses étrangères qu'elle imite (1).

L'auteur de cet article a trouvé un protocole des sentences rendues par les tribunaux, lequel commencé en 1463 fut continué en langue arménienne jusqu'au 12 mars 521, et ensuite depuis le 28 août de cette année jusqu'en

(1) Paroles de l'auteur de cet article, né Arménien.

1564 en langue tartare. Le livre des décrets, commencé à Léopol en 1630, est écrit en tartare parfaitement correct jusqu'à 1641, et ce n'est que plus tard qu'on mêla beaucoup de mots latins et polonais.

De cette manière, la langue des Aniens se transformant peu à peu devint enfin polonaise, au point qu'actuellement il n'y a que très peu d'Arméniens qui comprennent bien que ce soit en arménien que leurs prêtres lisent les livres sacrés et célèbrent le culte divin. L'auteur de cet article a vu *les petites Heures* et les Psaumes écrits en tartare, et remontant à 270 ans; il a vu également d'autres écrits traduits en cette langue; par exemple, un livre de piété; une Etude chrétienne, accompagnée de la lettre de *Nersis Clajensis*, des Commandemens de Dieu, du *Credo*, du *Pater*, etc.

Tel fut le sort des Aniens il y a deux ou trois siècles. Ils changèrent leur langue; mais ils s'enrichirent par le commerce qu'ils firent fleurir dans toutes les villes de la Pologne.

A des époques plus récentes, et à différentes reprises, d'autres Aniens arrivant de la Perse en Pologne, se réunirent à leurs compatriotes, et la langue arménienne y fut de nouveau parlée. L'auteur a, dans ses voyages, acquis la preuve que, dans plusieurs endroits, l'arménien conserve encore en partie sa pureté primitive.

En Hongrie, les Arméniens jouissent de la considération de toutes les populations; ils ont leurs tribunaux et leurs juges particuliers. Bien que la langue de ces derniers ne diffère pas beaucoup de celle des habitans de Trapezunt, leurs descendans peu nombreux, leur prononciation est plus aspirée et plus dure.

Presque dans toutes les villes les plus considérables de la Pologne, on trouve des fonctionnaires choisis parmi les Arméniens. Leurs prêtres sont aussi très considérés; plusieurs d'entre eux ont remplacé leur culte par le culte polonais; et, sans l'archevêque arménien à Léopol, tous les Aniens auraient suivi cet exemple.

Le diocèse de l'archevêché arménien de Léopol, ainsi qu'il résulte d'une bulle du pape Jean, écrite sur parchemin, étendait jadis sa juridiction en Hongrie, en Moldavie, et même en Tartarie. Mais actuellement cette juridiction se borne à la partie de la Pologne soumise aux Allemands, et contient 16 paroisses, dont le clergé nommé par l'archevêque de Léopol, administre les paroisses conformément aux ordres de ce dernier.

En 1606, le schah de Perse Abbas ayant ordonné aux Arméniens de quitter ce pays, plusieurs se retirèrent en Tartarie et en Pologne, où, réunis à leurs coreligionnaires, ils ont élevé de grandes églises, et d'autres monumens remarquables.

En 1795, les Aniens perdirent partout leurs anciennes franchises.

Docteur PETERMANN (1).

(1) L'article qu'on vient de lire, si plein d'intérêt pour les habitans de la Pologne, jette une grande lumière sur une matière dont la connaissance, peu commune jusqu'alors, n'a pu être puisée que dans les ouvrages de Swięcki et de Chodyniecki (Description de la ville de Léopol). Il serait à désirer qu'un des nombreux Arméniens lettrés dont s'honore la Galicie, et surtout ceux qui se trouvent plus près des sources, s'occupassent de tracer exactement l'histoire du peuple arménien en Pologne. Nous ferons remarquer en outre que, non seulement la Pologne (Lehistan) et la Tartarie ont été et sont encore le séjour des descendans des émigrations arméniennes, mais qu'on devrait aussi faire mention de l'établissement de Lazarew (Arméniens) à Moscou, de Mechitaristes à Venise, lesquels s'occupent sans relâche à publier différens monumens de ce peuple.

Il nous reste à dire ici que, d'après le plus nouvel ouvrage du professeur Hassel, le nombre des Arméniens s'élève en Autriche à 13,500; en Russie, à 388,000; en Turquie, à 100,000; en Perse; à 60,000; en Égypte, à 30,000.

VARIÉTÉS.

VINCENT NIEMOIOWSKI.

Niemoiowski (Vincent) naquit dans la Grande-Pologne, le 5 avril 1784, d'une famille noble et considérée. Après avoir fait ses premières études dans la maison paternelle, il les continua depuis 1798 dans le *collége des nobles* à Varsovie, et acheva son éducation en Allemagne, dans les Universités de Halle et d'Erlangen.

Trop jeune pour prendre part aux guerres de l'indépendance, qui précédèrent le deuxième et le troisième partage de la Pologne, il était cependant capable à cette époque de ressentir toutes les impressions que les horreurs de ce drame sanglant durent laisser dans l'ame d'un témoin de la spoliation de sa patrie. Sa haine contre les spoliateurs fut dès lors égale à son patriotisme.

Quand la glorieuse campagne d'Iéna ranima les espérances des Polonais, Niemoiowski donnait déjà tant de preuves d'un caractère mûr et d'une raison développée, que le premier organisateur du duché de Varsovie, Wybicki, l'invita à siéger dans la *Chambre administrative* du département de Kalisz. Mais, à cette époque, c'était au camp que la Pologne appelait ses enfans, et une difformité physique empêchant Niemoiowski de prendre du service dans l'armée, il préféra se retirer des affaires, et consacrer ses loisirs aux études. La littérature et la poésie l'occupèrent tour à tour, et l'économie politique fut surtout son étude favorite. Niemoiowski était enseveli dans une studieuse et profonde solitude, lorsque ses concitoyens l'élurent, en 1818, nonce de Kalisz à la pre-

mière diète du nouveau royaume de Pologne, créé par le congrès de Vienne.

Le gouvernement d'Alexandre paraissait suivre alors l'esprit des institutions libérales, qu'il avait octroyées à ce pays. L'auteur de la Sainte-Alliance ne trouvait pas encore l'occasion venue de jeter le masque qui lui avait si bien servi pour renverser Napoléon, et les patriotes polonais se laissaient encore leurrer de la promesse qu'on leur avait tant de fois réitérée, de les réunir eux et leurs frères de Lithuanie sous les mêmes lois. Aussi l'attitude de Niemoiowski à cette première diète, quoiqu'il y ait dès lors planté l'étendard de l'opposition patriotique, fut-elle encore plutôt bienveillante qu'hostile envers le gouvernement. Mais bientôt arriva l'époque d'épreuve pour le patriotisme des représentans, cette époque de crise et d'arbitraire, qui ne se dénoua que le 29 novembre 1830. Toutes les garanties constitutionnelles firent place peu à peu aux vexations les plus monstrueuses. C'est alors, et nommément à la diète de 1820, que Niemoiowski se signala comme chef de l'opposition parlementaire. « Je « sais aussi, comme Mirabeau, dit-il aux ministres d'A- « lexandre, qu'il n'y a qu'un pas du Capitole à la roche « Tarpéienne, mais rien ne peut m'empêcher de dire la « vérité. Nous avons perdu la liberté de la presse ; nous « n'avons plus de liberté individuelle ; le droit de pro- « priété est tous les jours violé ; on veut encore nous « priver de la responsabilité des ministres. Et que nous « restera-t-il de toute la charte? *Stat magni nominis um- « bra!*... Renonçons plutôt à ces garanties illusoires : « qu'elles cessent de servir de piége aux patriotes.

« *Ut saltim liceat certos habuisse dolores*... (1) »

Plus son éloquence gagnait d'influence sur les discussions parlementaires, plus elle inquiétait le pouvoir qui

(1) Discours sur le projet d'organisation du sénat.

résolut de l'éloigner de la chambre, par tous les moyens possibles. Alexandre lui fit déclarer solennellement par le Grand-Duc Constantin, qu'il lui interdisait de se jamais trouver en sa présence. Il aurait été ridicule de supposer qu'on aurait l'audace de se saisir de ce prétexte, pour écarter un représentant de l'Assemblée nationale, d'autant moins que l'empereur ne présidait qu'aux séances solennelles d'ouverture et de clôture ; cependant il en fut ainsi. Aussitôt que Niemoiowski fut arrivé aux barrières de Varsovie, pour assister à la diète de 1825, il fut arrêté par une escouade de gendarmes, et reconduit dans ses terres. Sa maison devint alors sa prison ; il y fut constamment gardé par des gendarmes qui s'interposaient dans ses relations les plus intimes.

Dans l'intérêt de la loi violée, plutôt que dans le but d'obtenir sa liberté, Niemoiowski dénonça à Alexandre la mesure arbitraire dont il était victime. Voici la dure réponse qu'il obtint : « Le monarque n'ignore pas ce qui « est arrivé au nonce Niemoiowski ; les autorités ont agi « d'après ses ordres. Il impose silence au suppliant, et « ordonne aux ministres de repousser toute plainte de « sa part. » Cependant après la mort d'Alexandre, Constantin offrit à Niemoiowski d'obtenir sa grâce du nouveau souverain, s'il voulait la demander dans une lettre de soumission, où il ferait le sacrifice de ses opinions politiques. Le patriote répondit par un noble refus : il préféra la captivité à l'humiliation.

Il y avait déjà cinq ans que Niemoiowski languissait enfermé, sans espoir de recouvrer la liberté, lorsque la révolution du 29 novembre vint briser ses fers. Il se rendit aussitôt à Varsovie, où il arriva le 6 décembre 1831. Le dictateur l'ayant chargé du ministère de l'intérieur, il justifia dans ce poste la popularité qu'il s'était acquise. Aussi, lorsqu'à la séance du 30 janvier 1831, il s'agit de constituer un gouvernement national, la diète l'appela

presqu'à l'unanimité à en faire partie. Dans la distribution des travaux entre les cinq membres, le département de l'intérieur lui échut en partage.

Niemoiowski avait puisé dans les doctrines de *Benjamin Constant*, un attachement inébranlable à la monarchie constitutionnelle, telle que la comprenait ce grand publiciste; il anima le gouvernement de son respect pour la loi, et le gouvernement, grâce à l'inflexibilité de son caractère, réussit à se renfermer, durant toute son existence, dans le cercle d'une inexorable légalité. C'est lui qui, le premier, fit dans le conseil du gouvernement, la motion d'examiner la conduite du généralissime Skzynecki, après la bataille d'Ostrołenka. Deux mois plus tard, faisant partie de la députation envoyée par la diète au camp de Bolimow, il y vota le rappel de ce généralissime, et son remplacement par le général Małachowski. Ce dernier ne fût point agréé par la majorité de la commission.

Le passage de Niemoiowski au pouvoir fut marqué par quelques faits personnels, qui font honneur à ses principes et à son caractère. A l'époque où le choléra apparut, pour la première fois, dans le camp d'Iganié (1), le gouverneur de Varsovie ayant fait établir entre l'armée et la ville un cordon sanitaire, Niemoiowski s'éleva contre cette mesure qui entravait le mouvement des troupes, et paralysait les communications. « La ville « et le camp ne font qu'un, s'écria-t-il; gloire, périls, « maladie, tout doit nous être commun. » Fidèle à ce stoïcisme inflexible, ce fut encore lui qui, à la suite d'un rapport exagéré de la bataille d'Ostrołenka, lorsque la capitale elle-même semblait être menacée par l'ennemi, proposa à ses collègues du conseil d'attendre l'ennemi dans leurs chaises curules, et de mourir en Romains.

(1) Endroit devenu célèbre par la défaite des Russes, le 10 avril 1831.

Niemoiowski faisait partie depuis neuf mois du gouvernement, lorsqu'arriva la terrible nuit du 15 août, seul reproche qu'ait encouru une admirable révolution qu'aucun acte criminel n'avait souillée. A la suite de cet attentat, le gouvernement national crut devoir se démettre de ses pouvoirs, et les déposa entre les mains de la diète le 17 du même mois. Sa dernière proclamation, qu'il sentit la nécessité de publier dans ces circonstances difficiles, fut rédigée par Niemoiowski. Ce fut le dernier acte public de ce patriote. Il quitta dès lors les affaires, en refusant toutes les offres du nouveau président, le général Krukowiecki, qui voulut l'appeler à la vice-présidence. Les forces lui manquaient; les travaux précédens l'avaient épuisé.

Après la chute de Varsovie, Niemoiowski accompagna l'armée nationale à Modlin, et il était encore à Płock, lorsque le 23 septembre on décida que l'on traverserait la Vistule, pour se réunir au reste des troupes nationales dans le palatinat de Cracovie. Ses infirmités physiques ne lui permettant pas de supporter la fatigue des marches forcées, ses amis l'engagèrent à passer les frontières prussiennes pour se rendre en France, où l'appelait sa santé délabrée, et où il devait subir une opération dangereuse. Il s'y décida; mais par malheur, sur les frontières mêmes, près de Rypin, rencontré par un piquet de Cosaques, il fut arrêté avec son compagnon de voyage, le sénateur Olizar. Retenu d'abord prisonnier dans une île sur la Vistule aux environs de Nièszawa, il fut conduit ensuite dans le faubourg de Praga, et puis enfermé dans la fameuse prison d'état des Carmes, à Varsovie. Renvoyé par un décret de l'autocrate devant une commission militaire, Niemoiowski fit preuve, au milieu de ces circonstances, d'un calme et d'une indépendance de caractère, qui frappèrent d'admiration tous ceux qui pouvaient l'approcher. Dans les premiers mo-

mens, surtout à Praga, il n'eut souvent pour nourriture qu'un petit pain que lui fournissait, par pitié, une pauvre revendeuse. On l'avait privé de tout instrument tranchant, même pendant les repas. Cette tyrannique précaution le forçait à porter une longue barbe, dont la blancheur ajoutait à la gravité de sa physionomie. « On « craint de ma part un suicide, disait-il à cette occasion, « comme si dix années de souffrance ne témoignaient pas « assez de ma résignation. » Il eut la douleur d'apprendre en prison que son neveu, Edouard Niemoiowski, faisait partie de la députation polonaise envoyée par Paszkiewicz à Saint-Pétersbourg, pour y renier devant le czar la révolution nationale. Lorsque, de retour de cette infame mission, le neveu crut devoir s'excuser devant son oncle, en l'assurant que le désir seul d'obtenir sa liberté avait pu l'engager à obéir aux ordres du feld-maréchal, Niemoiowski couvrit son visage de ses deux mains pour ne pas voir le malheureux.

Enfin, le 12 juin 1834, l'arrêt de la commission militaire lui fut prononcé : il était condamné à avoir la tête tranchée. Nous avons sous nos yeux quelques mots qu'il écrivit alors, en secret, au prince Adam Czartoryski, où il l'informe de son sort. *Moriturus te salutat* !... dit-il au prince ; et il termine sa lettre par cette phrase, écrite en français : « Tranquille avec ma « conscience, j'attends avec résignation la fin de mes « maux, quelle qu'elle soit. »

Nicolas redoutait qu'une si glorieuse victime, que depuis neuf ans il tenait avec joie dans ses mains, n'échappât trop tôt à sa vengeance, et il commua sa peine en celle des travaux forcés dans les mines de Sibérie. On l'y conduisait, lorsque au mois de décembre dernier, à peine arrivé à Moscou, il termina sa vie, au milieu des souffrances, qui depuis quelques années menaçaient son existence et la rendaient si pénible. On de-

vait croire que là, au moins, finirait la vengeance du czar! Mais, non : des journaux stipendiés par lui viennent d'informer l'Europe, «qu'avant de mourir Niemoiowski exprima son profond repentir de la part « qu'il avait prise aux troubles de sa patrie, et que « les révélations faites par lui sont de la plus haute « importance politique, et dévoilent toutes les intrigues « secrètes, qui ont précédé et accompagné l'insurrec-« tion polonaise. » Les lecteurs de cette notice, si brève qu'elle soit, connaissent assez cet illustre et courageux patriote, pour savoir ce qu'ils doivent croire de son prétendu repentir. Quant à la seconde calomnie, elle se réfute par son invraisemblance même. Quoi! pendant dix mois de la révolution, vingt organes de la presse se seront longuement étendus sur les causes qui l'avaient amenée, et sur les moyens qui l'avaient préparée; Nicolas se sera emparé des archives du gouvernement national ; il aura tenu en son pouvoir plusieurs des principaux chefs; une enquête sur ce grand événement aura duré trois années consécutives, et l'on aurait besoin de guetter les révélations d'un mourant, pour connaître la vérité !... Le mensonge est par trop évident. Aussi n'a-t-il pas même trompé les adversaires politiques de l'illustre martyr.

Niemoiowski fut un savant distingué. L'académie de Varsovie l'admit dans son sein, aussitôt que la révolution lui permit de faire librement ses choix. Ce grand orateur ne livra à l'impression qu'une partie de ses discours parlementaires, et son ouvrage intitulé *Théorie du gouvernement représentatif*, d'après Benjamin Constant. Ses œuvres poétiques ne sont connues que de ses amis. Pendant la révolution, le *Courrier de Pologne* fut le journal où il déposait ses pensées politiques. Il se proposait d'écrire l'histoire de la dernière révolution, pour laquelle il avait rassemblé de précieux matériaux.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Breslaw, le 27 février 1835.

Me voilà hors des frontières de la malheureuse Pologne. Je respire, et sachant combien vous vous intéressez à ce pays, j'ose enfin prendre la plume, et vous tracer, en peu de mots, l'horrible situation de ses habitans.

Malgré le laps de près de quatre ans, l'acharnement du czar ne se relentit en rien ; il semble même s'accroître. Des recrutemens continuels dépeuplent ce pays d'une manière effrayante ; l'enlèvement des petits garçons, malgré l'horreur de l'Europe, continue toujours ; que dis-je, on a établi des bureaux où l'on achète des enfans. Croirez-vous que la misère est telle, qu'il y a des mères qui, ne pouvant nourrir leurs enfans, se voient forcées de les vendre pour les sauver de la mort. D'autres ennemis, presque aussi cruels que le czar, détruisent le reste de la population de la malheureuse Pologne : ce sont les loups. Comme il est défendu à tout habitant d'avoir des armes à feu, les loups se sont tellement multipliés, qu'ils ne font plus seulement la guerre au bétail, mais encore ils pénètrent dans les villages et dévorent les enfans.

L'unique but du czar est de ne laisser aucune trace de la nationalité polonaise, c'est pour y arriver qu'il enlève au pays sa langue, sa religion. Dans les écoles on n'enseigne que le russe ; tous les employés, quel que soit leur âge, se voient forcés d'apprendre cette langue ; et aussitôt qu'un employé polonais meurt, il est remplacé par un Russe. Le culte schismatique introduit en Pologne a pris un développement effrayant, surtout dans les provinces arrachées anciennement à la Pologne ; des prêtres catholiques ont été chassés de leurs temples, en leur place des popes ont été introduits. Les écoles des Piaristes à Varsovie, si renommées en Pologne, ont été supprimées ; dans ces vastes édifices s'est établi un séminaire russe, et la belle église est devenue un temple schismatique.

L'espionnage n'est pas une des moindres plaies de la Pologne; tout se fait par des espions; les Russes eux-mêmes

s'espionnent entre eux, et les liens les plus sacrés ne sont point à l'abri des plus infames intrigues. On dit que le comte P. va vendre Wilanow : il se trouvait dans ce magnifique château une chapelle qui servait de sépulture à sa famille ; les Russes rasèrent cette chapelle, disant qu'au souverain seul il appartenait d'avoir un tombeau particulier. Le gouvernement russe prend toutes les mesures possibles, pour que l'Europe ne puisse rien savoir des horreurs qu'il commet en Pologne. On voit des Russes qui déplorent les violences de leur gouvernement, et rougissent de voir leur nation dégradée à ce point par la barbarie de leur souverain. Nous sommes bien malheureux, disent-ils ; nous ne pouvons nous montrer dans l'étranger sans qu'on ne nous montre au doigt. Voilà, se dit-on, un Moscovite, un Calmouck, un barbare, qui enlève des enfans, transporte des populations entières dans des déserts, les dépouille de leurs fortunes. Que vous dirai-je encore de ce pays : nulle nation n'a été si tourmentée, si persécutée, si opprimée que l'est aujourd'hui la Pologne !

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE SOUMISE.

ACTES DU GOUVERNEMENT RUSSE.

Les feuilles officielles nous font connaître cinq nouveaux édits du gouvernement auquel la Pologne a le malheur d'être soumise. Nous allons en rendre compte à nos lecteurs.

I. Le premier est du 8 octobre dernier. Il donne bien la mesure de l'état de civilisation de cette monarchie gigantesque qui menace de plus en plus l'Europe. D'après la teneur de l'ukase du 19 juillet 1736, un débiteur insolvable est condamné à un service forcé, et son travail annuel est alors estimé à 21 roubles (21 francs); ou bien il est employé aux travaux publics pour 12 roubles par an. Cette disposition barbare avait force de loi jusqu'à nos jours, et ce

n'est que par l'ukase cité plus haut qu'il a été ordonné qu'elle cesserait d'être obligatoire, et qu'il fallait suivre à cet égard les injonctions des ukases publiés en 1800, 1829 et 1832, et ne plus se référer à celui de 1736, que dans le cas exclusif de certains délits, où ce service forcé est prescrit par les lois postérieures à celle des faillites, rendues en 1800 (1).

II. Le second édit est du 12 décembre 1834. La législation russe est non seulement barbare, mais elle est en même temps un chaos, un labyrinthe, dont il est difficile de sortir une fois qu'on y est engagé. Le nombre des ukases est immense, leurs dispositions se croisent et se contredisent, et leur rédaction est si obscure et si peu logique, que leur entente parfaite est au dessus des facultés des légistes les plus experts. On a enfin senti l'inconvénient de cet imbroglio législatif, et trois ans de règne n'ont pas suffi pour y remédier, pour le remplacer par un code formel. C'est en vain que, pendant quarante ans, commissions sur commissions ont été nommées pour accomplir le grand œuvre. Tout n'a abouti qu'à une collection d'ukases existans, qui a été imprimée et publiée en 1834. Certes, ce n'est pas un code rédigé avec système, et coordonné dans toutes ses parties, ce n'est qu'une collection. L'ukase, dont nous rendons compte, prescrit la manière dont il faudra dorénavant citer les lois dans les *factum*, les défenses et les arrêts judiciaires, et il statue que la citation désignera le tome, le titre de la loi, et du numéro de l'article (2).

III. Nous n'avons pas besoin de meilleure preuve que les deux dispositions susdites, que nous empruntons d'ailleurs aux organes du gouvernement, pour soutenir que la Russie n'a aucun titre à présenter pour être comptée parmi les nations civilisées, aucun pour prétendre dominer ses voisins; et qu'elle a trop à faire dans son intérieur à se dépouiller des traces nombreuses de barbarie dont ses lois sont entachées, pour avoir le droit d'imposer son influence à des nations plus instruites, plus avancées qu'elle. Ce n'est pas le brillant matériel d'une grande armée, ce n'est pas le grandiose des palais et des constructions publiques,

(1) Voyez le *Dziennyk Powszechny*, n° 20.

(2) Voir le Dz. Powsz., n° 19.

ce n'est pas le faste extérieur des établissemens, dont les noms seuls rappellent ceux de l'Europe; ce n'est pas à ces symptômes que se connaît la vraie civilisation d'un peuple. C'est l'organisation sociale, c'est le développement de tous les élémens qui assurent le bonheur des hommes; c'est une législation rationelle, une administration éclairée; c'est l'instruction répandue dans toutes les classes; c'est enfin un ordre de choses qui, bien loin d'abrutir les hommes, affranchit leur intelligence et guide son essor : voilà les principes et les résultats d'une civilisation nationale. Est-ce celle qu'on voit en Russie? Cet état si puissant par sa force brute, est-il seulement en voie d'y parvenir? Non certes, il en est loin, puisqu'il ne conçoit pas, et qu'il n'en sent même pas le besoin. Aussi la Russie n'a-t-elle, en fait de civilisation, d'inférieur en Europe que la Turquie; tous les autres pays, sans parler de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France; tous les autres pays comme l'Espagne, le Portugal, la Suède, la Pologne, le Danemarck, sont plus avancés qu'elle. Et on laisserait faire des conquêtes à cet état! et on considèrerait son extension avec indifférence! et on verrait froidement les barbares du Nord envahir le sud et l'ouest! Et Paris et Londres auraient à redouter le sort de Rome, et craindraient de voir le glaive de Brennus détruire ses institutions sociales!

Nous sentons le besoin de revenir sur le troisième ukase relatif à cette partie de la Pologne, que l'empereur Nicolas, pour tromper l'étranger, daigne nommer encore *royaume de Pologne*. Il est du 15 décembre (1), et fixe la manière dont se fera dorénavant la levée des recrues dans ce pays, en temps de paix. Elle doit s'effectuer de manière à livrer par mille ames de population mâle, *deux hommes et demi* : telle est littéralement l'expression législative si bien appropriée à un pays, où les hommes sont considérés comme de la chair à canon, comme des animaux dont on dispose par pièces ou par fractions de pièces, à la guise du grand consommateur. On compte dans le royaume 4,400,000 habitans, dont 2,100,000 mâles (2) : le contingent

(1) V. le *Dz. Powsz.*, nº 19.
(2) Voir le *même*.

annuel de conscrits est donc, d'après le principe susdit, de 5,250. Avant la dernière guerre, on n'en levait jamais plus de 4,000. Aujourd'hui que les malheureux habitans n'ont plus de drapeau national, qu'il n'y a plus d'armée polonaise, et qu'ils sont condamnés à entrer dans les rangs de leurs oppresseurs, même dans des régimens stationnés en Asie, qu'en devenant soldats ils sont obligés de renoncer à tout lien de famille, à l'usage de leur langue, à leur culte, enfin à tout ce qui est cher; aujourd'hui, le nombre des recrues est annuellement augmenté de près d'un tiers.

Et c'est pourtant cet ukase qui a donné lieu à l'inconcevable article que nous avons lu avec surprise et douleur dans le *Moniteur* du 9 mars, n. 68; nous disons inconcevable, car n'est-il pas extraordinaire de voir une feuille grave, comme un organe immédiat du gouvernement devrait l'être, emprunter à je ne sais quel obscur *Journal de Souabe*, et recueillir une quasi-lettre des frontières de Pologne, où l'on s'efforce de faire croire qu'avant le dit ukase, on avait encore nourri l'espoir de voir l'*ancienne nationalité polonaise rétablie par* l'empereur *Nicolas*; que ce n'est que ce dernier édit qui a fait évanouir cette *fâcheuse erreur*; de faire croire que malgré cela, cette mesure portera des fruits pour le bien-être du pays, qu'elle fera *prospérer* l'*agriculture* et l'*industrie*, en rendant la Pologne *calme* et *heureuse*. Certes, le moyen est neuf et bien imaginé. C'est en enlevant annuellement *cinq mille* recrues, et en les transportant dans des régimens russes, stationnés au Caucase, qu'on veut peupler les ateliers polonais. C'est en portant la mort dans le sein des familles, en les séparant violemment et pour la vie, de tous les objets de leurs affections et de leurs soutiens, en forçant ces victimes au suicide, qu'on veut assurer leur paix et leur bonheur! Et le *Moniteur* prête ses colonnes à de pareilles absurdités! O jour de rétribution, quand luiras-tu sur ce malheureux pays!...

IV. Pour consoler la nation polonaise de tant de désastres, un ukase du 30 décembre 1834, dont nous avons dit quelques mots dans notre dernière livraison, statue qu'en considération de ce que les Polonais servent dans l'armée russe, et ont le droit, comme les Russes, de recevoir la paie des invalides, on impose au royaume une contribution

extraordinaire dite *des invalides*. L'ukase détermine le taux des paiemens et le mode de perception. Pour une franchise de moins, un impôt de plus. C'est ainsi que l'empereur Nicolas entend le système des compensations!

V. Enfin, un dernier édit érige à Varsovie une espèce de gardes pompiers chargés du service dans les incendies. Ce serait peut-être une amélioration, si nous ne lisions que cette garde vient d'être mise sous les ordres d'un militaire russe. Il faut cependant ajouter qu'un militaire polonais avait trouvé bizarre de commander un corps aux attributions duquel le premier article de la nouvelle ordonnance prescrit de ramonner les cheminées et de nettoyer les rues. De tels faits n'ont pas besoin de commentaire.

NOUVELLES PERSÉCUTIONS.

VI. La suppression de la célèbre université de Vilna et des gymnases dans les provinces polonaises, est une des mesures les plus anti-civilisatrices, les plus barbares que le gouvernement russe pouvait adopter envers la Pologne. Représentant l'esclavage et l'ignorance, il veut dans son œuvre de destruction reculer l'intelligence, étouffer les besoins moraux de l'homme. Pour y parvenir plus impunément, il se dit civilisateur en fondant à Kiow une nouvelle université aux dépens des propriétés, des établissemens qu'il vient de spolier. Ainsi, les enfans de la malheureuse Pologne seront forcés de puiser le peu de lumières que le czar veut leur accorder dans une langue inconnue, loin de leurs parens, sous la direction des étrangers les plus antipathiques à la Pologne. Le *généreux empereur* dans sa touchante sollicitude, remplace toutes les facultés de l'université de Vilna, par une académie de médecine et de chirurgie. Il lui faut des chirurgiens à tout prix; il ne manquera pas de leur fournir l'occasion de s'exercer dans sa première croisade contre les libertés de l'Europe. Mais à la médecine même, la langue polonaise est refusée; et le discours prononcé au mois de décembre dernier en langue russe, lors de l'ouverture de cette nouvelle académie, ne le prouve que trop bien. Les journaux russes annoncent l'ouverture des écoles primaires pour les enfans des bourgeois, à Prużana et Kéydany, cette ville infortunée qui perdit tant de jeunes

gens, victimes de leur patriotisme sous le règne de terreur du conseiller Nowosilzof.

D'un autre côté, on fait tout pour enrôler dans les rangs russes la jeunesse polonaise dont la position l'exempte du service militaire. C'est ainsi qu'on a publié dernièrement à Varsovie les conditions d'après lesquelles les fils des gentilshommes seront reçus dans les corps des Cadets, et des régimens russes. Voici ce réglement tel que le donne la Gazette d'état de Prusse :

« La municipalité de la ville fait savoir que les fils des « gentilshommes polonais qui devront être admis dans les « corps impériaux des Cadets russes, ne peuvent avoir plus « de douze ans et moins de dix. Ceux qui ont plus de « douze ans pourront, après avoir fini leur seizième année, « faire partie du régiment des nobles. Les demandes rela- « tives à cette admission doivent être adressées au gou- « verneur militaire de Varsovie, accompagnées de docu- « mens sur la noble origine des enfans, sur leur baptême, « ainsi que sur leur santé. Ceux qui seront admis devront « être envoyés à Pétersbourg aux frais de leurs parens, ou « à leurs propres frais, s'ils sont orphelins. »

Les journaux de Varsovie n'osent plus se servir de mots qui ont quelque rapport avec la nationalité polonaise; ils les remplacent par des expressions générales. C'est ainsi que, dernièrement, en parlant de la première danseuse du théâtre de Milan, Mademoiselle Slamowska, polonaise, le journal universel ajoute : « Elle est slavonne, et ainsi la génération slave commence aujourd'hui à étonner ceux qui exercent depuis long-temps le monopole des beaux-arts. »

L'empereur Nicolas veut faire croire qu'il a l'intention de proclamer une nouvelle amnistie en faveur d'une catégorie des Polonais, qui, suivant le bruit public, sera désignée dans les premiers jours d'avril. Pour accréditer ce bruit, les généraux russes en Pologne ne se lassent pas de vanter la clémence paternelle de l'autocrate. En attendant, les commutations de peines continuent.

Les malheureux condamnés à périr par la main du bourreau, sont destinés par l'effet de cette même clémence à mourir lentement dans les mines de l'empire russe, où l'on envoie des vieillards et des enfans. Dernièrement, des dames qui, pour n'avoir pas dénoncé leurs parens, devaient passer deux ans en prison, ont vu leur peine se changer en celle du fouet. Des Cracoviens ont été, au mépris de leurs droits et des privilèges de leur ville soit-disant libre, livrés aux commandans russes, ainsi que les autres Polonais, et soumis à des traitemens barbares. Des Galiciens même ont été arrêtés à la frontière, sous prétexte qu'ils entretenaient de coupables intelligences avec les révolutionnaires; et le gouvernement autrichien ne pouvait pas songer à les réclamer.

Un nouveau surcroît de précautions doit avoir lieu contre les étrangers et les correspondances. Les restrictions du droit de voyager atteignent les Français surtout et par préférence. De fait, ceux qui ne sont pas protégés ne peuvent entrer ni sortir, ou passer d'un gouvernement dans l'autre. Les Russes qui excitent la moindre défiance, ne sauraient obtenir aucune espèce de permission, même en se conformant aux ukases impériaux. Quant aux lettres, la police russe n'est pas en arrière de l'ancien cabinet noir de France.

Les premiers momens d'irritation de l'empereur au sujet des liquidations polonaises se sont calmés en recevant de Paris les assurances les plus tranquillisantes; et il paraît que les démarches du prince Lubecki et de M. de Meden ne concourent pas seules à ce résultat; d'autres personnages se sont mêlés de l'affaire. Du reste, l'empereur est tranquille parce qu'il se croit plus fort, et il avoue franchement que s'il lui était dû cent millions, il saurait bien se les faire payer. Il compte sur l'Angleterre, c'est-à-dire sur l'allié qui a de l'argent; et dans l'espoir de voir ses amis s'y soutenir, il a suspendu encore une fois l'émission projetée d'assignats.

Les journaux de Berlin et de Hambourg, qui sont à la solde de la Russie, s'occupent encore à réfuter l'article du journal *des Débats*, sur les créances polonaises, que nous avons donné dans notre dernière livraison. Ils insistent particulièrement sur la bonne foi avec laquelle toutes les stipulations entre les

puissances étrangères doivent être accomplies. Malheureusement ces défenseurs de l'absolutisme, en éludant soigneusement toute discussion sur les titres de l'autocrate pour représenter la Pologne, sont d'autant plus de mauvaise foi qu'ils s'abstiennent de citer fidèlement le passage essentiel de l'article réfuté.

On lit dans les journaux de Pétersbourg que MM. Zan et Suzin, anciens élèves de l'université de Vilna, exilés vers la fin du règne d'Alexandre pour avoir fait partie des associations patriotiques, se trouvent à Orenbourg, sur les frontières de la Sibérie, employés dans des établissemens d'éducation publique en cette ville. Comme l'ancienneté de leur service leur donnait droit à de l'avancement, on eut soin, en consentant à cet avancement, d'ajouter dans l'ordre du czar, « qu'ils ne pourraient pas quitter la ville d'Orenbourg. » Qu'on dise après cela qu'il n'y a point de justice en Russie!

Une lettre écrite de Saint-Pétersbourg il y a un mois, annonce qu'on a reçu, en cette ville, la liste de plus de cent vingt femmes polonaises, de tout âge et de toutes classes, dont les condamnations à des peines corporelles ou infamantes doivent être subies, et qui attendent leur sort dans les cachots.

VII. PRÉTENDUE PROSPÉRITÉ DE LA POLOGNE.

Au milieu de ces actes barbares qui font frémir l'humanité, les autorités russes donnent des festins et des bals dans des villes principales, disent dans leurs feuilles salariées que l'état de la Pologne ne fut jamais plus prospère. A l'appui de ces manifestations, le gouvernement a soin de publier de temps en temps quelque disposition dont le but paraît favorable au pays. C'est ainsi que les journaux de Pétersbourg, en annonçant la continuation des travaux des routes dans le royaume de Pologne, comparent ce pays avec l'Angleterre. C'est ainsi que les feuilles de Varsovie parlent de l'établissement d'une école de chant dans

cette ville, et publient une nouvelle liste des anciens officiers polonais auxquels on vient d'accorder un secours triennal, bien qu'en vertu des anciens réglemens ils eussent droit à une pension viagère. On apprend aussi que quelques officiers de l'ancienne armée polonaise ont reçu des récompenses particulières, pour s'être tenus à l'écart pendant la dernière révolution. De nombreuses décorations viennent d'être distribuées aux fonctionnaires dans le royaume, parmi lesquels se trouvent deux prélats, MM. Pawłowski, évêque *in partibus*, administrant le diocèse de Płock, et Straszynski chanoine, administrant le diocèse de Varsovie. Ces derniers, aux termes des diplômes, ont mérité la faveur du czar pour *leur zèle dans le service et leur dévouement au gouvernement*. Un autre prélat, Paszkowicz, administrant le diocèse de Cracovie, ayant décédé, sa famille vient d'obtenir, par l'ordre de l'empereur, un secours pécuniaire de 65,000 florins. Ainsi, le clergé catholique n'est point oublié dans la munificence de Nicolas, qui, comme on sait, ne tend à rien moins qu'à la destruction de la nationalité polonaise, et à celle du catholicisme romain.

Malgré tous les efforts des agens russes pour masquer l'état réel des choses, tout juge impartial ne se dissimule pas les suites qui en doivent résulter. Aussi des journaux de l'Allemagne qui ont conservé encore quelque indépendance ne manquent-ils pas de se prononcer contre le système suivi par les Russes. L'un d'eux disait naguère que les efforts du feld-maréchal Paszkiewicz, pour cicatriser les plaies de la Pologne, n'ont pu effacer dans le cœur des Polonais leur haine pour les Russes.

D'un autre côté, on parle du renforcement de la garnison de Varsovie, et d'une revue de troupes aux environs de Kalisz; dont les préparatifs sont poursuivis avec vigueur.

VIII. MORT DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE.

Dans le mois qui vient de s'écouler, la mort a frappé François Ier, un des souverains de l'Europe les plus influens par la politique de son cabinet. Cet événement ne peut être indifférent pour cette partie de la Pologne qui se trouve sous la domination autrichienne. Cependant, malheureusement pour l'humanité, il faut avouer que le changement du souverain ne nous fait guère espérer un changement de principe dans le gouvernement autrichien, qui, selon toute probabilité, persévérera encore dans son absolutisme. L'Italie et la Pologne n'ont donc rien à gagner pour le moment, à ce nouvel avénement au trône. Cependant, jamais occasion de se détacher de la Russie et d'entrer dans une voie libérale ne s'est mieux présentée à l'Autriche qu'aujourd'hui, où les prétentions ambitieuses de la Russie commencent à fatiguer de plus en plus ses alliés, où ses empiètemens en Turquie deviennent chaque jour plus redoutables, où une alliance avec la France et l'Angleterre servant de contrepoids à la Russie, avec la Prusse chancelante au milieu, aurait établi sur des bases solides la paix générale; et servi de meilleure garantie pour la paisible jouissance des libertés publiques. N'est-il point de la politique sage de l'Autriche de gagner les Polonais, d'alléger les rigueurs de la domination étrangère, par un système gouvernemental le plus en harmonie avec les besoins moraux du pays et sa nationalité? Cependant le cabinet autrichien a cru devoir suivre une politique tout opposée, et loin de respecter la nationalité polonaise, il empiétait tous les jours insensiblement sur elle. Il a voulu autant que possible germaniser la Galicie, et tout en ayant l'air de la gouverner paternellement, il détruisait les souvenirs nationaux, et s'efforçait d'assoupir le besoin d'une patrie. On sait que le nouvel empereur a commencé son règne par déclarer qu'il voulait maintenir les principes politiques de son père; en suite de cette déclaration, tous les anciens fonctionnaires furent confirmés dans leurs places, et nommèrent l'archiduc Ferdinand comme gouverneur de Galicie.

La situation de la Pologne soumise au gouvernement prussien, est loin de s'améliorer; des coups bien rudes furent portés

à la nationalité, que l'on persécute en dépit même du bon sens du peuple.

Des nouvelles récentes disent que, par ordre du gouvernement, un séminaire catholique vient d'être érigé à Paradis, à la place d'un couvent qui a été supprimé, et que le gymnase de Posen a été divisé en deux parties : les études se feront en allemand, excepté dans deux classes inférieures, dans lesquelles la langue polonaise est réservée. A Posen, une association particulière vient de se former, dans le but d'embellir cette ville ; le montant des souscriptions s'élève déjà à 8,000 francs environ.

IX. CONDAMNATION DE M. CZACKI.

Nous avons fait mention, dans la livraison du mois de février dernier, de la condamnation du comte Czacki, rentré dans le pays sur la foi de l'amnistie qu'il avait obtenue du czar. Cette nouvelle, répétée par les organes de la presse française, décida le gouvernement russe à donner quelques explications. Voici un article de Saint-Pétersbourg, publié dernièrement par un journal quasi-russe :

« M. le comte de Czacki avait non seulement pris part à « l'insurrection de la Volhynie, il avait même organisé un corps « franc sous ses ordres, avec les débris duquel il a passé à « l'étranger. Il était un des chefs principaux de la *rébel-* « *lion*, et nécessairement exclu de l'amnistie. A sa demande en » grâce, il avait été répondu qu'il eût à se rendre à discrétion « aux autorités. M. de Czacki est donc revenu, et a passé de- « vant un conseil de guerre à Kiow, qui l'a condamné à une « année de prison, et encore cette peine a-t-elle été commuée « par le gouverneur-général, comte de Levaschef, à quatre « mois de prison. »

Ainsi donc, la nouvelle que nous avons donnée de la condamnation de M. Czacki, sur la foi des autres journaux, n'était pas tout-à-fait dénuée de fondement.

POLOGNE PROSCRITE.

SITUATION DES RÉFUGIÉS.

I. *Circulaire du Ministre de l'intérieur*.

Une nouvelle mesure vient d'être adoptée par le gouvernement envers les réfugiés ; elle consiste dans un encouragement donné à ceux qui voudraient se livrer au travail, afin de pourvoir ainsi à leur propre existence, en dégrevant les charges de l'état. Les réfugiés auront des secours extraordinaires, et jouiront de la facilité de se vouer à leurs études, ou de se livrer à quelque métier. Voici la circulaire de M. le ministre de l'intérieur, adressée aux préfets, où se trouvent ces dispositions, et qui nous explique ce qui a donné occasion à *l'Echo de Rouen* de parler du refus des subsides.

18 Février 1835.

Monsieur le Préfet,

L'exécution de ma circulaire du 5 septembre dernier, sur la nécessité et les moyens de réduire les dépenses occasionées par les réfugiés politiques, a donné lieu à quelques observations auxquelles je me suis empressé de répondre particulièrement.

Les dispositions que j'avais cru devoir prendre avaient besoin, pour être complètes, d'être appliquées avec discernement ; car, si d'une part il était indispensable d'obtenir toutes les réductions praticables, lorsque d'ailleurs elles étaient dûment justifiées ; de l'autre, il fallait se garder d'autoriser la tendance fâcheuse de certains réfugiés à s'abstenir de tout travail, et à se réduire pour tout avenir à l'éventualité du subside. Il me reste donc à vous faire connaître les nouvelles mesures qu'il m'a paru utile d'adopter, dans l'intérêt commun du trésor et des étrangers eux-mêmes.

Après plusieurs années de séjour en France, où ils ont constamment ressenti les effets de la sympathie des populations, et lorsque l'administration s'est empressée de leur accorder les résidences qui offraient la possibilité d'embrasser des études, ou des travaux de tous genres, il était permis d'espérer que la majeure partie des réfugiés n'auraient négligé aucun moyen de se créer une existence indépendante ; cependant sur 5076 (déduction faite de 352 femmes et enfans), 600 à peine fréquentent les diverses écoles. Je n'en compte pas 1000 qui se livrent à l'apprentissage ou à l'exercice de professions

utiles. Ainsi donc, un tiers seulement des membres des diverses émigrations ont su comprendre leur position et chercher à se mettre en mesure d'alléger, soit dès à présent, soit plus tard, les charges imposées en leur faveur au trésor public. Malgré cet éloignement du grand nombre pour une vie laborieuse, quelques uns y ont trouvé des moyens d'existence honorables et suffisans. L'application des dispositions de ma circulaire précitée a produit une économie, que mon intention est de faire tourner au profit des réfugiés qui persévèrent dans la détermination de recourir au travail, aux arts, ou à l'industrie.

Les dispenses de frais d'inscriptions, d'examens, etc., seront toujours accordées aux réfugiés qui étudient le droit et la médecine, et sur la conduite desquels je n'aurai que de bonnes notes à fournir à M. le ministre de l'instruction publique. A cette faveur ne se bornera point l'appui de l'administration. J'aiderai volontiers ces étudians à se procurer les livres, les premiers instrumens, etc., nécessaires au perfectionnement de leurs études ou à l'exercice de leur état, lorsqu'ils auront obtenu les certificats et autorisations indispensables.

J'agirai de même à l'égard des réfugiés qui, ayant embrassé une industrie quelconque, s'imposent des privations pour payer leur apprentissage, se pourvoir d'outils, etc.; je ne refuserai même pas quelques allocations extraordinaires à ceux qui voudraient s'établir ou entreprendre un commerce dont ils posséderaient déjà les élémens. Enfin, la protection du gouvernement sera acquise à tous ceux des étrangers qui s'en montreront dignes. Mais je dois répéter ici ce que j'ai exprimé dans ma circulaire du 5 septembre. Si l'administration supérieure veut se montrer généreuse et bienveillante, elle doit l'être à propos et en connaissance de cause. Ce ne sera donc que sur des propositions individuelles et convenablement motivées de MM. les préfets, que pourront être accordés les nouveaux secours d'argent qui seraient réclamés à titre d'aide et d'encouragement. Je vous recommande de vérifier, avec une sollicitude toute spéciale, la position des réfugiés pour qui vous demanderiez un secours extraordinaire. Ne cédez ni à des importunités, ni à des considérations étrangères. Il s'agit de secourir à propos, efficacement, d'encourager des hommes laborieux, d'une moralité éprouvée, connus par de bons exemples. Tout autre intérêt doit être consciencieusement écarté. Le nombre de ceux qui doivent être considérés comme inhabiles au travail, est peu considérable, et l'administra-

tion sait les distinguer de ceux dont elle a le droit de désapprouver la conduite ; c'est à ceux-ci, M. le Préfet, qu'il convient de renouveler les exhortations que vous leur avez déjà faites pour les engager à se préparer un avenir. Dites-leur bien que l'état ne peut les secourir continuellement oisifs, désœuvrés, et par cela même importuns à leurs compagnons, onéreux à la terre qui leur donne l'hospitalité; avertissez-les qu'une réduction sera opérée sur les subsides de ceux d'entre eux qui, d'ici au 1er juillet prochain, n'auront point sérieusement cherché les moyens de sortir d'un genre de vie si contraire à leurs véritables intérêts, et si peu dignes de leur caractère. Vous auriez à me signaler des cas particuliers d'exceptions à cette mesure irrévocable. Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'elle ne s'applique qu'à ceux que leur âge, leurs infirmités, ou d'autres causes personnelles, ne rendent pas impropres à un noviciat ou à des études quelconques.

Je désire que vous m'accusiez la réception de la présente communication et m'informiez de ses résultats.

Agréez, etc.

Le Ministre de l'Intérieur,
Signé, A. THIERS.

Tout en rendant justice à la sollicitude du gouvernement pour dégrever le trésor en diminuant les subsides alloués aux réfugiés, au fur et à mesure des moyens d'existence qu'on leur facilitera, nous observerons que les reproches que M. le ministre adresse à ceux qui se *refusent au travail* auraient dû être faits avec un peu plus de ménagement. En effet, en examinant bien la position des réfugiés dans les diverses localités, nous voyons que, sauf un fort petit nombre de ceux qui ne sont point portés au travail, tous les autres le recherchent avec le plus grand zèle. Mais, il faut l'avouer, ils ont à vaincre des obstacles souvent insurmontables, et c'est avec la plus grande peine qu'ils parviennent à se procurer de l'occupation. Qu'y a-t-il de plus commun que de voir un jeune homme, après quelques années d'études dans des universités, possédant plusieurs langues, ne pouvant trouver quelque occupation en harmonie avec ses dispositions, forcé enfin à se livrer à des travaux rudes et manuels pour se procurer quelques moyens d'existence, et suppléer ainsi à sa modique solde? En général, ce n'est point l'ardeur pour le travail qui manque, c'est l'occasion de travailler. Certes, les Polonais ne demandent pas mieux que d'employer leur temps avec fruit, se rendre utiles au

pays qui leur accorde l'hospitalité, la payer par leur travail, et se dérober ainsi aux momens bien tristes de leur exil. Mais que d'obstacles n'ont-ils pas rencontrés jusqu'à présent? Il y a encore des localités où les réfugiés se ressentent plus qu'ailleurs de l'omnipotence accordée aux autorités par la loi du 21 avril, qui les gêne dans leurs projets d'établissement, qui les astreint à telle ou telle résidence, qui leur fait subir des rigueurs provoquées jadis par quelques individus, qui seuls auraient dû être responsables de leur conduite. Il y a donc beaucoup d'intérêts à ménager, beaucoup de détails à examiner; et surtout il importe d'être à même de bien apprécier la position individuelle de chaque réfugié, et d'agir avec discernement et modération. C'est de MM. les préfets surtout que dépend cette intime connaissance de cause, cette juste appréciation de situations respectives. Espérons donc qu'ils rempliront leur mission avec la plus grande justice; et nous avons d'autant plus droit de le croire, que les relations entre les autorités et l'émigration se rapprochent par degrés, et que le gouvernement nous paraît de plus en plus apprécier les besoins de l'émigration.

Nous avons à signaler une nouvelle preuve de bienveillance du pouvoir à l'égard des réfugiés. Le gouvernement autrichien, toujours impitoyable envers les représentans de la dernière lutte nationale en Pologne, avait donné des ordres d'embarquer à Trieste, pour les Etats-Unis, le 3 février dernier, trente-neuf réfugiés polonais. Cette déportation inhumaine devait être suivie d'une autre, et cinquante-deux Polonais furent désignés comme ses victimes. Heureusement cette nouvelle arriva encore à temps à Paris, et grâce à la sollicitude du gouvernement français, on a pris les mesures nécessaires pour ouvrir les portes de la France à ces malheureux Polonais, et leur assurer la jouissance des subsides.

La loi du 21 avril 1833, relative aux réfugiés étrangers, fut pour la première fois appliquée par les tribunaux, en février dernier, à deux Polonais séjournant en France sans l'autorisation du gouverement. Un des prévenus, M. Zaleski Constantin, capitaine, traduit devant le tribunal de police correctionnelle de Paris, a été condamné à un mois de prison; l'autre, le colonel Oborski, jugé aussi en police correctionnelle, vient d'être acquitté au Havre.

Belgique. — Les journaux de la Belgique, ont dernièrement défendu avec chaleur la cause de deux réfugiés polonais, venant d'Angleterre sans passeports en règle. Leurs nobles efforts n'ont pas été sans succès, et autant qu'on peut inférer de la réponse faite par les ministres à la Chambre des

représentans, ces deux Polonais jouiront de l'hospitalité belge.

Afrique. — On apprend d'Egypte, que malgré les intrigues des agens du czar, seize réfugiés ont pris du service dans l'armée du Pacha.

Amérique. — Les nouvelles que nous recevons sur le sort de nos compatriotes déportés par ordre du gouvernement autrichien, sur les côtes de l'Amérique, sont de plus en plus affligeantes. La dissolution du comité formé en leur faveur à New-York les ayant privés de leurs dernières ressources, ils se dispersèrent dans les différentes provinces de ce vaste pays. Quelques uns sont parvenus à pénétrer jusque dans l'Illinois, où les autorités ont pris des mesures pour faciliter leur colonisation, sur les terres qui leur ont été assignées par le congrès des États-Unis du nord. Les autres errent encore dans les déserts, s'ils n'ont pas déjà succombé à leur misère. Une vingtaine de ces malheureux se rendant au Mexique, furent dernièrement assaillis par les sauvages qui en tuèrent deux. Voici ce que les journaux américains ont rapporté à ce sujet :

« Une lettre écrite par un Polonais qui a émigré à la Nouvelle-Orléans, annonce que vingt de ses concitoyens n'ayant pu trouver des moyens de subsistance, ont quitté cette contrée pour se rendre au Mexique, en traversant la province du Texas. Ne connaissant pas la route, et dépourvus d'un guide, ils s'égarèrent et furent attaqués par un corps nombreux d'Indiens. Les Polonais, n'ayant que quelques fusils, soutinrent un combat sanglant jusqu'à ce qu'ils eussent tué beaucoup de monde à l'ennemi. Néamoins ils perdirent deux hommes, et le reste fut blessé. Un seul put revenir à la Nouvelle-Orléans. »

II. NOUVELLES MANIFESTATIONS DU PARLEMENT EN FAVEUR DE LA POLOGNE.

La cause polonaise fait tous les jours de plus grands progrès en Angleterre; elle a survécu à ses grandes infortunes, et elle vit de sa vie morale, avec cette vigueur qui accompagne le martyr de la plus sainte des causes. Nous allons soigneusement enregistrer une nouvelle manifestation de l'opinion publique en Angleterre en faveur de la Pologne, incident que nous croyons d'une grande importance dans les circonstances d'aujourd'hui.

Lors de la discussion de l'adresse, le 26 février dernier, lord Dudley Stuart a cru devoir exprimer son opinion sur la bonne intelligence qui semble régner entre les cabinets de Londres, et

ceux de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg, ainsi que la violation des traités accomplie sur la Pologne. Ce discours, tel remarquable qu'il soit, n'a été donné par les journaux que d'une manière fort abrégée. Nous allons le rapporter en grande partie.

« Il m'eût été agréable d'entendre dans le discours du trône, que les nations étrangères nous conservent leur amitié, si je n'avais en même temps été informé que les amis du ministère se félicitaient mutuellement et félicitaient le pays, sur la confiance que les gouvernemens despotiques du continent accordaient à la nouvelle administration. Et certes, voir que le ministère s'est concilié l'opinion favorable de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, n'augmente nullement mon respect pour lui. Je m'unis au très honorable Baronnet, en condamnant les attaques personnelles contre les chefs des gouvernemens étrangers ; je ne parlerai que de leurs actes publics. Ai-je besoin de rappeler à la chambre la conduite de l'un de ces gouvernemens à l'égard de la ville de Francfort, et plus récemment à l'égard de la Suisse, pour arracher à ce pays les droits et les priviléges qu'il a toujours été fier de maintenir ? Je n'ai pas appris que la Russie ait retiré ses troupes des frontières de la Turquie, ou que ses vaisseaux soient rentrés dans les ports de la mer Noire. Au contraire, je la vois recherchant toute occasion pour agrandir son pouvoir et mettre à profit des circonstances nuisibles aux intérêts de notre pays. Et quand je pense que ces trois états ont été les spoliateurs de la Pologne, puis-je apprendre avec plaisir qu'ils honorent de leur confiance le ministère actuel ? Quel pourrait être le motif de cette confiance ? Serait-ce peut-être l'assurance que le gouvernement anglais leur permettra de continuer à fouler aux pieds des traités auxquels l'Angleterre a pris part ? J'aime à croire que le duc de Wellington, chargé maintenant du portefeuille des affaires étrangères, emploiera son caractère mâle et vigoureux pour assurer la dignité de notre pays d'une manière que n'a pas suivie la dernière administration. Je soutiens que le dernier ministère a eu tort de négliger l'occasion opportune de sauver la Pologne, qui a succombé parce que nous n'avions pas alors à la tête de notre cabinet un homme dont le génie sût apprécier l'intérêt politique qui nous engage à intervenir pour la Pologne. Cela n'eût pas été, certes, nous immiscer dans les affaires d'autrui, mais intervenir légitimement pour maintenir des traités dont nous avons été parties contractantes. Si la Pologne avait été sauvée, elle aurait formé au

centre de l'Europe une barrière contre les envahissemens de la Russie. »

Voici ce qu'a dit à cette occasion M. O'Connell :

« J'ai la conviction que le ministère actuel ne fera pas justice à mon pays. Son avénement au pouvoir a été un échec pour la cause de la liberté dans toute l'Europe. Il n'est pas d'oppresseur de son peuple, il n'est pas de tyran qui ne s'en soit réjoui. Il n'est pas d'individu opprimé, pas d'ennemi du despotisme qui n'en ait frémi. Je le dis et le répète : en Portugal, en Espagne, en Russie, tous les amis du pouvoir arbitraire sont dans la joie de leur cœur ; tandis que les mères polonaises pleurent maintenant, sans nul espoir d'intervention de notre part, intervention qui ne pourra avoir lieu, de peur d'offenser la susceptibilité de l'autocrate russe. »

Cet incident remarquable a été suivi par un autre d'une plus haute portée. Le 13 mars, à l'occasion de la nomination du marquis de Londonderry à l'ambassade de Pétersbourg, M. Shiel a fait, en forme d'amendement, une motion ayant pour objet de demander le dépôt sur le bureau, de toutes les pièces relatives à la nomination du marquis de Londonderry à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, et un état des dépenses attachées à cette ambassade. M. Shiel a prononcé, à l'appui de sa motion, un discours dans lequel il a blâmé énergiquement le choix du marquis de Londonderry, et signalé cette nomination comme une preuve des sympathies du cabinet actuel pour l'Europe absolutiste.

M. Cuttlar Fergusson, qui a donné à plusieurs reprises des preuves de son dévoûment à la Pologne, a prononcé le discours suivant :

« J'appuie la motion de mon honorable ami. Dans le peu d'observations que j'ai à présenter à la Chambre, je m'abstiendrai de toute observation sur la capacité du noble marquis à remplir le poste élevé auquel il a été appelé. Je m'oppose à cette nomination, non pour des motifs personnels et des qualités qu'on est en droit d'exiger pour remplir ces fonctions, mais je m'y oppose pour des motifs de politique générale. Je n'hésite pas à dire que, fondé sur des faits provenans des actes et des déclarations du noble marquis lui-même, il n'est point propre à remplir cette fonction d'une manière convenable ou

avantageuse au pays. Je veux parler ici des opinions émises ailleurs par le noble marquis, au sujet du grand combat que le peuple polonais a soutenu pour défendre sa liberté et son existence nationale. Tout le monde ici sait que le royaume de Pologne fut reconnu par le traité de Vienne, dont l'Angleterre est une des parties contractantes, comme état souverain et indépendant, attaché et soumis par sa constitution au même prince que la Russie, mais avec ses propres institutions, comme un royaume distinct et séparé. Une constitution fut garantie à la Pologne par le traité de Vienne; cette constitution fut détruite par l'empereur de Russie, constitution qu'il avait juré lui-même de maintenir. On n'a pas laissé subsister l'ombre de ses libertés et de sa nationalité. Les Polonais sont devenus les esclaves de la Russie; leur pays est changé en province russe, en violation d'un traité solennel, dont l'Angleterre est partie contractante. Serait-il permis de dire qu'il est trop tard aujourd'hui pour l'Angleterre d'intervenir activement dans les affaires de la Pologne, afin de lui restituer ses libertés, sa constitution, dont on l'a dépouillée malgré la foi des traités. Certainement il n'est jamais trop tard pour ce pays d'intervenir, dans le but d'alléger la situation et les malheurs de ce peuple brave et infortuné. Les sentimens de cette Chambre et de la Grande-Bretagne, et j'ajouterai encore, *de son gouvernement,* au sujet de la question polonaise, ont été exprimés de la manière la moins équivoque. Cependant le noble marquis a émis sans scrupule des opinions les plus hostiles à la cause polonaise, et les plus opposées aux sentimens et aux sympathies du pays.

« J'ai eu l'honneur de soumettre et de présenter à l'examen de cette Chambre, à trois époques différentes, la question polonaise; et dernièrement, lorsque j'ai fait la motion d'une adresse à la couronne, dans le but de ne point reconnaître la présente situation de la Pologne, comme résultant de la violation du traité dont l'Angleterre est une des parties, le gouvernement de cette époque a *reconnu*, par son secrétaire d'état du département des affaires étrangères, que le traité de Vienne fut violé par la Russie; le noble secrétaire d'état dit en outre que le gouvernement anglais avait fait des représentations sur la conduite de la Russie à cette occasion, et que le gouverne-

ment avait *fait tout*, et même *au delà* de ce que ma motion l'appelait à faire. Dans ces circonstances, je puis prouver sans parler du mérite personnel, qu'il est impossible de faire une nomination plus blâmable que celle du noble marquis, si l'on reconnaît que notre ministre à la cour de Russie doit représenter les sentimens de cette contrée dans la grande question dont j'ai parlé. Sans remonter au delà du mois d'août dernier, le noble marquis, siégeant dans l'autre Chambre, s'exprima en ces termes, suivant *le Mirror of Parliament* :

« Je soutiens que si l'Angleterre fut justifiée, en prenant une ligne de conduite distincte et séparée des autres parties, des traités de Vienne et de Paris, relativement à la question belge, ainsi qu'à l'encouragement donné aux *sujets rebelles* de l'empereur de Russie en Pologne; la Russie est parfaitement justifiée en suivant une politique distincte relativement à la Turquie. »

« Je pense que le noble marquis est la *première* personne dans le pays, qui se soit hasardée, publiquement du moins, à désigner comme *rebelles* les Polonais qui ont si noblement combattu pour leur liberté et leur constitution, garanties par un traité, et violées par le même prince qui avait juré de les maintenir. Je dirai que si jamais la résistance peut se justifier, c'est dans le cas des braves Polonais; et que par le malheureux résultat de leur lutte glorieuse, le droit et la justice de leur cause ne peuvent être lésés. Cependant ils sont nommés *sujets rebelles* par le marquis. Mais ce n'est pas tout. Le noble marquis dans la partie suivante de son discours, accuse la conduite du gouvernement de ce pays, pour avoir intervenu en faveur des Polonais opprimés. Il s'exprime ainsi :

« Outre ces circonstances, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement britannique s'intéresse en faveur des Polonais, à un point tel qu'il ne peut être justifié, et il est évident que la conduite du gouvernement à ce sujet nous a aliéné, comme on a droit de le craindre, la Russie, et détruit cette harmonie qui existait avant entre les deux pays. »

« Ici encore, je pense que je puis dire avec assurance, que le marquis a déclaré le premier cette opinion, que le gouvernement de cette contrée a trop fait pour la Pologne. Il fut dit en effet: que l'Angleterre et la France ont fait trop peu dans l'intérêt de cette cause, et du traité dont elles firent parties. Mais je n'ai jamais ouï dire, que l'intervention de la Grande Bretagne, qui se bornait à réclamer contre une grande et manifeste infraction d'un traité auquel les signatures et les sceaux des plénipotentiaires de grandes puissances de l'Europe,

et entr'autres de la Grande Bretagne, furent apposés, je dis que je n'ai jamais oui dire que cette intervention ne pouvait être justifiée. Devons-nous donc envoyer en Russie un ambassadeur, qui dira non seulement en Russie, comme il l'a fait dans son propre pays, que les Polonais étaient rebelles, mais que la conduite du gouvernement, en ce qui touche ses réclamations en faveur de ce brave et infortuné pays, et la foi des traités, ne pouvait être justifiée, et était de nature à détruire l'harmonie qui existait auparavant entre les deux pays. Je demanderai à la Chambre, si une personne qui a exprimé de tels sentimens, comme le noble marquis l'a fait, est propre à être envoyée en Russie, pour représenter les opinions et les sentimens de notre pays, et faire respecter son gouvernement? L'ambassadeur que nous aurions dû envoyer à Saint-Pétersbourg, devrait être une personne qui, s'il était trop tard d'intervenir activement dans les affaires de la Pologne, aurait pour le moins maintenu et renforcé les principes invariables déclarés par notre gouvernement, concernant la grande question entre la Russie et la Pologne; une personne qui aurait de la sympathie pour ces braves, qui ont souffert pour la cause sacrée de leur pays, et qui ferait tout ce qu'une telle sympathie et de tels sentimens peuvent suggérer, pour obtenir un soulagement dans les souffrances de ces infortunés, et alléger s'il est possible les maux de la proscription, de la confiscation et de l'exil, aujourd'hui le partage des plus braves et des plus illustres fils de la Pologne. Je le demanderai donc, le gouvernement se basardera-t-il à confirmer cette nomination au milieu de ces circonstances? S'il le fait, je préviens l'honorable Baronnet, ce qu'il connaît suffisamment du reste, que cette nomination est son œuvre; qu'en sa qualité de premier ministre, il est responsable des conséquences qu'elle pourrait amener dans l'état de la Turquie et de la Pologne, et des événemens qui peuvent en résulter; et que le pays ne verra que lui de responsable, et non la personne qui est l'objet de son choix. »

Après les discours de lord Mahon et de M. Hume, lord Stanley a pris la parole. Le passage suivant de son discours reativement à la Pologne est digne d'attention :

« Mon opposition à la nomination du noble marquis est fondée sur les mêmes motifs que l'honorable M. Fergusson a si bien exprimés dans cette Chambre. J'ai eu l'honneur de prendre part à un ministère qui crut devoir se refuser à une intervention active dans la cause de la malheureuse Pologne; mais l'opinion de ce même ministère était alors, et le serait encore jourd'hui, d'alléger l'infortune qu'il ne peut éloigner, par

tous les moyens qui sont à sa disposition, et par toute son influence.

« En admettant que des motifs politiques ne permettent pas une intervention en faveur des Polonais, ce ne serait pas une raison pour que la sympathie et l'appui moral de la nation anglaise et *de son roi*, comme je crois pouvoir l'affirmer, cessassent d'être acquis, et de profiter à cette brave nation; or le marquis de Londonderry est la dernière personne au monde qui convienne pour remplir ce but auprès du gouvernement russe; car son influence appartiendrait plutôt à l'oppression et à la tyrannie.

MM. Otway, Cave, et Ord parlèrent ensuite contre cette nomination. M. Gisborne se fondant sur les opinions du marquis, relativement à la Pologne, a conclu à son remplacement. Après, sir Robert Peel a pris la parole. Voici ce qu'il a dit sur la Pologne :

« J'ai écouté attentivement toutes les allégations qui viennent d'être dirigées contre le noble marquis de Londonderry, et aucune, je puis le dire, ne m'a paru fondée et mériter une réponse, *à l'exception*, peut-être, de l'objection tirée des précédens discours parlementaires du noble marquis. On a relevé l'expression de *sujets rebelles* dont sa Seigneurie s'est servie; mais, je le demande, est-il juste de juger les hommes sur des expressions échappées dans la chaleur du débat et de l'improvisation? »

Ce discours fut suivi de celui de sir John Hobhouse qui ne manqua pas de relever les opinions du noble marquis par rapport à la Pologne et du colonel Evans.

Lord Ebrington a blâmé avec beaucoup d'énergie la nomination du nouvel ambassadeur.

Lord Dudley Stuart, dans son discours, a témoigné sa surprise et ses regrets, en voyant cette mesure impolitique du nouveau ministère. Voici ce qu'il a dit :

« Le duc de Wellington connaisant les sentimens hostiles du noble marquis envers la malheureuse Pologne, ne pouvait-il pas faire un autre choix pour cette ambassade. J'espère que, quel que soit le représentant de l'Angleterre qu'on enverra en Russie, il aura pour instruction de protester le plus énergiquement con-

tre la conduite de ce pays envers la Pologne. Les Russes ont commis des atrocités révoltantes, en ne respectant ni les traités ni leurs propres amnisties. Et lorsqu'un noble Polonais à son retour dans le pays rappelait au général Paszkiewicz l'amnistie impériale, il reçut pour réponse : « l'amnistie est pour l'Europe, la Sibérie pour vous. » Nous lisons encore aujourd'hui des avis relatifs à l'entreprise pour la déportation des enfans polonais de Varsovie. On dirait que tout cela se passe au mépris de l'Angleterre; et si une des puissances secondaires osait agir ainsi envers l'Angleterre, là où elle a le droit d'intervenir sur l'autorité des traités, le gouvernement anglais aurait déjà pris une autre ligne de conduite. Il y avait une époque où on pouvait résoudre cette question sans verser une goutte de sang; mais hélas! on l'a négligée. Je crois que le gouvernement fera des protestations les plus énergiques en faveur des Polonais, et que la Chambre connaîtra tous les faits relatifs à la conduite de la Russie envers la Turquie. »

Après les discours du colonel Evans, et de MM. L. Bulwer et Ewart contre la nomination, l'auteur de la motion a cru devoir la retirer, voyant qu'elle ne pouvait être considérée comme un fait accompli. Il déclara être satisfait de la discussion, qui devrait, dit-il, faire abandonner au noble marquis un poste que la nation ne veut pas lui confier.

Après une manifestation si énergique de l'opinion publique, il ne restait rien à faire au nouvel ambassadeur que de se retirer : aussi le noble marquis, à la séance de la Chambre des lords du 16 mars, après s'être vivement plaint de la manière dont il a été traité dans l'autre Chambre, se résigna à quitter son nouveau poste. Le même jour, lord Dudley Stuart a prononcé les paroles suivantes dans la Chambre des Communes :

« Je félicite la Chambre et tous les amis de la liberté et de la justice, de ce que le noble marquis ait cru devoir résigner son poste d'ambassadeur à Pétersbourg. C'est pour avoir manqué à la plus noble nation qui jamais se soit mise au combat pour la liberté et l'indépendance, pour l'avoir appelé *nation rebelle*, qu'il a été forcé de résigner ses fonctions.

Il est digne d'observer que sir H. Hardinge a non seulement nié que lord Londonderry eût jamais qualifié ainsi les Polonais, mais qu'il a en outre ajouté : « J'aurais pu m'engager à prouver

que, sous le rapport de la Pologne, le noble marquis a des opinions diamétralement opposées à celles qu'on lui a données. »

Jamais la cause polonaise n'a reçu un témoignage plus éclatant de l'imposante unanimité qui règne dans le parlement anglais en sa faveur, qu'à l'occasion de ce débat. Nous prenons acte des mémorables paroles des orateurs qui ont défendu les droits sacrés de la Pologne, de la justification forcée de sir Robert Peel, des opinions du marquis de Londonderry, traduit au tribunal de l'opinion publique pour avoir osé se déclarer contre la révolution polonaise, et appelé ses auteurs *sujets rebelles* de l'autocrate, des paroles de sir H. Hardinge. Noble triomphe d'une cause que ne parviendra jamais à humilier le droit du plus fort, le seul que peut invoquer en sa faveur l'oppresseur de la Pologne!

III. AFFAIRES D'ORIENT.

Les nouvelles que nous recevons de Constantinople annoncent qu'il y règne beaucoup de terreur à cause du mouvement que présentent les forces navales de l'Angleterre, rassemblées dans la Méditerranée. Dernièrement, plusieurs navires, revenus de la station de Malte, jetèrent l'ancre près de Vourla; ce qui effraya le Sultan au point qu'il se décida, dit-on, à demander le secours de son *meilleur ami* l'autocrate. On ne sait rien de positifs sur la suite de cet événement, qui cependant paraît être sérieux, attendu que les journaux ministériels de l'Angleterre attachent quelque importance à ces démonstrationss, et soutiennent que les vaisseaux de guerre sont les meilleurs négociateurs. On dit que la vie du Sultan a été menacée par quelque nouvelle conspiration; on parle aussi des préparatifs que le pacha d'Egypte ferait en secret pour proclamer son indépendance; mais la nouvelle la plus probable de toutes, est que toutes ces complications sont le fruit de sourdes menées de la Russie, pour profiter des embarras du Sultan, quand le temps sera venu. Qui vivra verra.

Les affaires de l'extérieur absorbent entièrement l'attention de Nicolas. Il s'occupe surtout beaucoup de la marine de la mer Noire, et il a fait, dit-on, préparer un travail immense sur cet important objet. Les circonstances donnent une activité extraordinaire aux rapports de la capitale avec les provinces. Un

grand nombre de maîtres et d'officiers de la marine passent de la Baltique à Odessa.

Toutes les affaires d'Orient, auxquelles Nicolas donne une attention particulière, sont dirigées sous ses yeux par le comte Orloff, dont l'activité est remarquable. L'armée du Caucase a été renforcée de plusieurs bataillons, avec de l'artillerie; et des corps formés dans les colonies militaires ont été dirigés sur la Géorgie. On s'occupe de tirer parti des tribus nomades qui occupent sur les frontières turque et persane une très vaste étendue de pays; et l'on espère, moyennant quelques légers sacrifices, former de ces Kurdes des bandes dont la Russie pourrait disposer, à peu près comme des Cosaques et des Tartares du Kuban. Ce projet n'est pas nouveau, mais on n'y avait jamais donné tant d'attention.

On ne nous apprend rien de particulier sur les affaires de la Perse. L'empereur semble les avoir fort à cœur, et comme l'Angleterre le laisse faire, il en viendra à ses fins. L'intronisation de Mahmoud-Schah, qui lui est tout dévoué, se fait avec l'approbation du cabinet tory, qui ne voit pas, ou qui feint de ne pas voir que les frontières des possessions britanniques de l'Indes ont déjà envahies, et que l'incendie gagne de proche en proche.

IV. INDÉPENDANCE DE LA VALACHIE ET DE LA MOLDAVIE.

Les nouvelles de l'Orient confirment le bruit qui avait déjà couru à Londres, que les gouvernemens anglais, russe et turc, ont reconnu comme états indépendans, la Valachie et la Moldavie. L'importance de cette nouvelle étrange et inattendue est d'autant plus grande qu'elle élève une barrière entre la Russie et les possessions de la Porte Ottomane. Il fut un temps, où le fait de la séparation de ces provinces de l'empire ottoman eût été un signal de guerre ; mais les intérêts modernes commandent de protéger les états naissans, comme le moyen le plus efficace de conserver un juste équilibre dans les pouvoirs. Aussi long-temps que ces provinces faisaient partie de la Turquie, l'Angleterre ne pouvait empêcher les empiétemens de la Russie de ce côté, sans que la Sublime Porte ait préalablement demandé son appui ; mais à présent que l'Angleterre est elle-même partie intéressée dans le traité de reconnaissance de ces états, et qu'elle est au nombre des gardiens de leur indépendance, elle peut les protéger contre la

Russie, sans exciter la jalousie de ses alliés orientaux. Les récriminations de la part de la Russie ne peuvent plus donner à cette puissance le moindre prétexte de bloquer les Dardanelles. Que la Russie s'avise à l'avenir de mettre une garnison dans le plus petit fort de la Moldavie, alors l'Angleterre sera tenue de se mettre en campagne contre elle, et elle s'y mettra sans doute.

NOUVELLES DIVERSES.

— La *Gazette d'Augsbourg*, du 26 mars, contient une lettre de Constantinople, d'après laquelle un vaisseau de guerre anglais serait attendu dans la mer Noire, pour transporter la mission de l'Angleterre auprès du schah de Perse, à Trapezunt, et s'assurer ensuite des armemens dans les ports russes, dont on a tant parlé dans les derniers temps.

— Les journaux libéraux de l'Angleterre nient les raisonnemens des feuilles ministérielles sur l'importance qu'ils attribuent à l'indépendance de la Valachie et de la Moldavie. Cette prétendue indépendance n'est point chose nouvelle, puisqu'elle avait été garantie par le traité d'Andrinople en 1829. D'ailleurs, le cabinet russe exerce toujours dans ces pays son ancienne influence, et garde les places fortes, entre autres Silistrie. Les hospodars ne font qu'exécuter les ordres donnés par le consul de Russie à Bucharest, et dernièrement ils se sont présentés au sultan en uniforme russe.

— Les dernières nouvelles de Pétersbourg annoncent de nouvelles confiscations qui viennent d'être arrêtées dans les gouvernemens de Grodno, de Volhynie et de Podolie, pour punir ceux qui ont pris quelque part dans l'insurrection. Elles contiennent aussi la promulgation d'un nouvel ukase qui autorise les sujets russes à s'établir dans le royaume pour enseigner la langue russe dans les écoles de ce pays.

—D'après les journaux de Pétersbourg, un nouveau réglement autorise ceux qui auraient été fouettés injustement par suite des arrêtés judiciaires, à réclamer deux cents roubles (200 francs) par coup.

— Les feuilles de Varsovie parlent d'un autre règlement de gouvernement, concernant l'ordre à observer dans les églises catholiques de cette ville. Il est défendu de se promener et de changer de place sans un besoin indispensable.

—Une lettre de Paris, insérée dans la Gazette d'Augsbourg, du 18 mars, fait croire que le cabinet actuel de Londres aurait fait quelques démarches auprès du czar, en faveur des Polonais

émigrés, et particulièrement pour qu'il leur soit accordé une amnistie.

— Le peintre Bazin, à Paris, vient de recevoir de Varsovie la commande d'un tableau, qui représenterait le roi Sobieski, montant à cheval et allant délivrer Vienne.

—On apprend de Londres, que lord Brougham serait sur le point de devenir membre de l'association littéraire, formée dans cette ville en faveur des Polonais.

— Une députation des électeurs de Westminster vint trouver, le 3 mars, sir Francis Burdett, pour lui demander des explications sur son vote, relativement au choix du *speaker*, et à l'amendement de l'adresse. Pendant la conversation, un des interlocuteurs interpella sir Francis sur la politique extérieure du présent ministère, et reçut la réponse suivante : « Et quel a été à cet égard le système politique du ministère whig ? N'a-t-il pas donné son consentement à la violation de la foi des traités? N'est-ce pas sa faute, si la Russie a pu inhumainement écraser la Pologne? La conduite de ce ministère, dans cette occasion, a été si répréhensible, que je suis presque d'avis qu'il a mérité d'être mis à cause de cela, *en état d'accusation.* »

— Le colonel Evans vient d'annoncer qu'il fera une motion, afin de voir déposer sur le bureau de la Chambre toute la correspondance avec la Turquie relative à la Russie.

—Le jour du 25 mars si mémorable dans l'histoire de Pologne, comme anniversaire de la dernière révolution polonaise en Lithuanie et les autres provinces, a été commémoré à Paris par les réfugiés, en l'église Saint-Germain-des-Prés, où, auprès du tombeau de Jean Casimir, roi de Pologne, un ecclésiastique polonais a célébré l'office divin.

—Une nouvelle notice biographique, sur Émilie Plater, à paru chez Gayet, libraire à Bordeaux.

—La Revue du Nord, et après elle les autres journaux ont parlé du *fils* du prince Michel Oginski, qui après avoir fait le sacrifice d'une grande fortune à son pays, partage le sort des autres réfugiés, et donne l'exemple du travail dans son atelier de reliure. Ce relieur illustre n'est pas le fils, mais le neveu du prince Michel, dont l'atelier est rue Saint-Honoré, nº 347.

— Deux Polonais, d'une commune de l'arrondissement de Bourg, furent arrêtés par une inconcevable *erreur* de la gendarmerie, et firent six lieues à pied, jusqu'à Macon. Nous signalons ce fait, dans l'espoir qu'une méprise aussi coupable ne se renouvellera plus.

— La *Gazette d'Augsbourg*, d'après un de ses correspondans, présente ainsi la politique des cabinets whigs et torys à l'égard de la Pologne : « Sous les whigs, on craignait tant de se com-

« promettee devant le cabinet de Saint-Pétersbourg, que le « prince Czartoryski n'a jamais pu décider les ministres à s'in- « téresser directement en faveur *d'une amnistie* pour les Polo- « nais émigrés!.. Lord Durham paraît n'avoir fait aucune dé- « marche sous ce rapport, pendant sa mission à Pétersbourg. « Le *libéral* lord Brougham a *refusé* même de recevoir la visite « du prince Czartoryski qui s'adressait à lui dans son caractère « privé; tandis que les ministres torys, ainsi qu'on assure, ont non « seulement fait des représentations relatives à l'amnistie, mais « encore ils accueillent avec beaucoup d'égard ceux des réfu- « giés qui demandent leur appui. » Nous croyons dans l'intérêt de la vérité, pouvoir dire qu'il est absurde de supposer à un Polonais de faire des démarches relatives à une amnistie quelconque; les Polonais ont donné trop de preuves de leur persévérance et de leur résignation, pour aller s'humilier de la sorte.

— L'occupation d'une église catholique à Varsovie pour en faire un temple grec, a occasioné des troubles dans cette ville; nous attendons de plus amples détails pour en rendre compte à nos lecteurs.

— Les journaux allemands, en parlant des travaux exécutés par le fameux Thorwaldson, ajoutent que la statue de Poniatowski reste encore dans l'atelier; « sans doute, disent-ils, « parce qu'elle ne serait pas maintenant à sa place à Varsovie. »

— La jurisprudence suivie par les tribunaux à l'égard des réfugiés polonais commence à consolider leurs relations sociales. En voici la preuve donnée par le journal *des Débats* :

« Deux Polonais, réfugiés dans l'arrondissement d'Issoudun « (Indre), étaient sur le point de se marier avec des fran- « çaises; mais ils ne pouvaient représenter leurs actes de nais- « sance. Pour y suppléer, ils firent faire des actes de notoriété, « conformément aux articles 70 et 71 du Code civil, qui cons- « tataient leur nom, leur âge, les noms de père et mère, et « l'impossibilité où se trouvait le futur de correspondre avec « ses concitoyens restés en Pologne. Le tribunal d'Issoudun, « appréciant ces actes de notoriété, ainsi que l'article 72 lui en « donnait le droit, refusa l'homologation par le motif que la « France était en paix avec la Pologne, et qu'on pouvait se « procurer les actes nécessaires pour le mariage par l'intermé- « diaire de l'ambassade russe.

« Les deux réfugiés ont interjeté appel de ce jugement, « et la Cour royale de Bourges, par deux arrêts rendus sur « les conclusions du ministère public, a infirmé la décision « des premiers juges, attendu que les Polonais réfugiés étaient « proscrits, que les bons offices de l'ambassade ne sont obli- « gatoires dans aucun cas, mais qu'ils seraient évidemment re-

« fusés à des proscrits ; qu'il est de notoriété publique que « toute correspondance avec leur pays leur est interdite. En « conséquence, la cour a homologué les actes de notoriété. »

— Le 4 avril, à 8 heures du soir, aura lieu au Théâtre-Italien un grand concert vocal et instrumental, donné sous les auspices de la société polonaise de bienfaisance, présidée par la princesse Czartoryska, auquel prendront part les premiers artistes de la capitale.

On peut se procurer des billets au bureau de location et chez les dames patronesses.

—Nous apprenons avec plaisir la nouvelle que la société philantropique de Monthyon et de Franklin, à Paris, vient de décerner une médaille en or à Mlle Emilie Sczaniecka, qui, pendant la dernière révolution en Pologne, prodiguait des soins aux malades dans les hôpitaux de Varsovie, sans distinction de nationalité. On se rappellera que ce noble dévoûment lui a attiré les persécutions de la part du gouvernement prussien, qui a eu la cruauté de la faire mettre en prison.

— *Le Corsaire*, dans un de ses derniers numéros, contient un article intitulé : *Histoire d'une fistule*, où il est question d'un Russe qui, tombé malade à Paris, et ayant demandé la permission d'y prolonger son séjour, obtint en réponse un ordre de son gouvernement *d'achever sa guérison en huit jours*.

— La gazette d'Augsbourg du 25 février dernier, en parlant des fusils inventés par le général Wroniecki, dont le mécanisme lui paraît préférable à tous les autres, ajoute : « C'est une preuve que « les Polonais émigrés, en tant qu'il est dans leur pouvoir, ne paient « pas d'ingratitude l'hospitalité française, et que les reproches qu'on « leur adresse viennent, pour la plupart, de ceux qui, comme le « *comte Gurowski*, renoncent à leur patrie. »

—D'après les journaux de Pétersbourg, une commission spéciale établie nouvellement en cette ville, vient d'être chargée d'examiner toutes les pétitions présentées à l'empereur. Son pouvoir s'étend jusqu'aux arrêts des tribunaux rendus en dernière instance.

— On trouve dans les journaux de Varsovie et de Pétersbourg, une poésie polonaise, dans laquelle l'auteur anonyme adresse ses hommages à Paszkiewicz, à l'occasion du nouvel an. Cette poésie n'a rien de remarquable, que les fautes de style et la bassesse des sentimens de l'auteur.

— A l'occasion du banquet donné à Londres à lord John Russel, le 28 mars, lord Dudley Stuart a porté un toast à la Pologne, qui a été reçu avec un grand enthousiasme.

Quoique nous donnions à nos abonnés une demi-feuille de plus, nous n'avons pas néanmoins trouvé place pour le Bulletin bibliographique.